

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 035-243500618-20231106-2023_088-DE



Rapport d'orientation budgétaire

Année 2024

Avant-propos

Le Conseil de la Communauté de communes est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique transmise au représentant de l'État. Néanmoins, le DOB ne présente aucun caractère décisionnel.

L'exécutif de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre, les besoins de financement de la collectivité
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- **les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité**

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (*décret n° 2016-841 du 24/06/2016*).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit également être mis à la disposition du public. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

(Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières).

Sommaire

I - Contexte général : aperçu de l'environnement macroéconomique

Monde : l'économie mondiale rebondit malgré les	p. 5
Zone Euro	p. 5
France	p. 6
Zoom sur le projet de loi de finances pour 2024	p. 7
Zoom sur les contractualisations	p. 9

II - Situation budgétaire de la collectivité

Structure du budget principal	p. 10
Analyse économique de Brocéliande Communauté	p. 14
Les soldes de gestion	p. 14
Évolution de la section de fonctionnement	p. 15
• Dépenses réelles de fonctionnement	p. 15
- Les dépenses de personnel	p. 15
- L'établissement d'accueil du jeune enfant à Plélan-le-Grand	p. 19
- Les reversements de fiscalité	p. 20
- Les participations aux syndicats	p. 21
- Les participations aux associations	p. 22
• Recettes réelles de fonctionnement	p. 23
- La Dotation Globale de Fonctionnement	p. 23
- Le FPIC	p. 24
- La fiscalité locale	p. 25
Évolution de la section d'investissement	p. 29
• Les fonds de concours	p. 29
Situation de l'endettement	p. 30
Point sur les budgets annexes	p. 32

III – Orientations du budget 2024

Un territoire préservé et en transitions	p. 34
Un territoire rural, attractif et solidaire	p. 38
Un tissu économique dynamique et responsable	p. 42
Organisation communautaire	p. 45

IV – Projection financière 2023-2026

Programme pluri annuel d'investissement	p. 44
Principe de calculs des deux prospectives	p. 46
Prospective 1	p. 47
Prospective 2	p. 50
Glossaire	p. 53
PPI – PPF dépenses et recettes	Annexes

I. Contexte général : aperçu de l'environnement macroéconomique

Monde : une croissance mondiale sur fond d'inflation record

La croissance mondiale s'accélère doucement, malgré une inflation tenace. Dans la mise à jour de ses prévisions, publiée mardi 25 juillet, le Fonds monétaire international (FMI) a revu légèrement à la hausse sa prévision de croissance pour 2023 à 3 %, contre 3,5 % en 2022, Une performance qui reste bien en deçà de la moyenne de 3,8 % par an, entre 2000 et 2019.

Mais l'économie mondiale doit affronter une inflation record. Hors alimentation et énergie, celle-ci ralentit plus lentement que ce qui avait été anticipé en avril, surtout dans les pays riches où elle a été revue à la hausse pour 2023 et 2024. Cette inflation dite « sous-jacente » ne devrait même pas ralentir en 2023 dans la moitié des pays du monde.

C'est surtout grâce au recul des prix de l'énergie que l'inflation mondiale a décéléré, passant de 8,7 % à 6,8 % entre 2022 et 2023. Les cours ont baissé après que l'Europe a rempli ses réserves de gaz l'hiver.

Il faut également souligner l'annonce par l'Organisation mondiale de la santé en mai que la pandémie de Covid-19 n'était plus une « *urgence sanitaire mondiale* », le rétablissement des chaînes logistiques qui a permis un retour à la normale des prix du fret maritime et les craintes d'une tempête financière suscitées par les faillites des banques américaines Silicon Valley Bank et First Republic qui se sont dissipées.

Zone euro : la croissance revue à la baisse et des prévisions teintées d'incertitudes

L'économie de l'Union Européenne continue de croître, bien que plus lentement. Dans ces prévisions, la croissance de l'économie de l'UE est revue à la baisse et passe à 0,8 % en 2023, contre 1 % annoncé dans les prévisions du printemps, et à 1,4 % en 2024, contre 1,7 %.

L'inflation devrait continuer de diminuer au cours de la période de prévision. Dans la zone euro, l'inflation a atteint 5,3 % en juillet, soit exactement la moitié du pic de 10,6 % enregistré en octobre 2022, et elle est restée stable en août en raison de la baisse des prix de l'énergie et du relâchement des tensions inflationnistes exercés par les produits alimentaires et industriels. Elle devrait s'établir à 5,6 % en 2023 et à 2,9 % en 2024.

L'activité économique dans l'UE a été modérée au cours du premier semestre de 2023 en raison des chocs considérables que l'UE a subis. Les prix à la consommation élevés et toujours en hausse pour la plupart des biens et services pèsent plus lourdement qu'annoncé dans les prévisions du printemps et ce, en dépit de la baisse des prix de l'énergie et de la vigueur exceptionnelle du marché du travail, qui a enregistré des taux de chômage historiquement bas, de la poursuite de l'expansion de l'emploi et de la hausse des salaires.

Dans le même temps, le fort ralentissement de l'octroi de crédits bancaires à l'économie montre que le resserrement de la politique monétaire se matérialise dans l'économie. Les indicateurs affichent à présent un ralentissement de l'activité économique au cours de l'été et des mois à venir, illustré par un affaiblissement continu de l'industrie et une atténuation de la dynamique des services, malgré une saison touristique remarquable dans de nombreuses régions d'Europe.

Dans l'ensemble, le ralentissement de la croissance dans l'UE devrait perdurer en 2024 et les effets d'une politique monétaire stricte devraient continuer à freiner l'activité économique. Toutefois, un léger rebond de la croissance est prévu l'année prochaine car l'inflation devrait continuer de diminuer, le marché du travail devrait rester solide et les revenus réels devraient se redresser progressivement.

La guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine et les tensions géopolitiques qui règnent plus largement restent source de risques et d'incertitudes. L'augmentation des risques climatiques, illustrée par les conditions météorologiques extrêmes, se fait également sentir dans les prévisions.

France : une croissance annoncée positive mais avec peu de ressort

En France, l'Insee indique, dans son point de conjoncture du 7 septembre, que le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +0,9 % en 2023. Les données d'enquêtes suggèrent pour le second semestre 2023 une croissance positive mais sans beaucoup de ressort.

En août 2023, l'inflation d'ensemble a continué de progresser (+4,8 % sur un an après +4,3 % en juillet). Ce rebond est directement lié à la hausse des cours du pétrole et à l'augmentation de 10 % au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité. Il faut aussi prendre en compte le haut niveau des taux d'intérêt pourrait peser davantage sur l'investissement et le climat de l'emploi qui s'est également dégradé, revenant presque à sa moyenne.

Sauf nouveau choc sur les cours mondiaux, ces fluctuations des prix de l'énergie ne remettraient pas en cause le ralentissement prévu des prix alimentaires. Les prix en amont ont en effet amorcé leur baisse depuis plusieurs mois, qu'il s'agisse des prix agricoles à la production, qui diminuent depuis la mi-2022, ou des prix à la production des industries agroalimentaires, qui se replient légèrement depuis le printemps 2023. Ces prix restent toutefois nettement au-dessus de leur niveau de début 2021, de sorte qu'à l'horizon de la fin de l'année, les prix à la consommation de l'alimentation ralentiraient mais sans toutefois baisser en moyenne à ce stade.

Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr nombreux, qu'il s'agisse par exemple de la vitesse de transmission du resserrement monétaire à l'économie réelle, d'éventuels nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières, ou encore de l'issue des négociations commerciales en France entre producteurs et distributeurs.

Bretagne : Une économie résiliente

En Bretagne, l'industrie a plutôt bien résisté au cours du 1^{er} semestre à l'exception des secteurs lait et viande dans l'agroalimentaire. Si le secteur des services reste dynamique, les prix augmentent moins vite et des tensions sur les trésoreries apparaissent notamment dans l'ingénierie. Les perspectives pour les travaux publics restent orientées à la hausse jusqu'à la fin de l'année du fait de la révisions de nombreux réseaux de canalisations, le déploiement de la fibre et des équipements en lien avec les infrastructures énergétiques (prises électriques). Pour le bâtiment, cela semble plus compliqué. Les carnets de commandes sont en baisse. La réduction d'activité touche principalement le gros œuvre en lien avec la baisse du nombre de logements neufs (plus forte en Bretagne que dans le reste de la France). Cependant, elle est compensée par le dynamisme du second œuvre qui ne faiblit pas.

En matière de défaillance d'entreprises, ce sont les plus petites entreprises de 0 ou 1 salarié qui sont majoritairement concernées, leur nombre de créations ayant cru de manière exceptionnelle ces trois dernières. Un nombre accru d'entreprises enregistre une baisse de leur chiffre d'affaires au cours du 1er semestre 2023. La chute de la consommation des ménages liée à l'inflation se fait sentir. Aucun secteur n'est épargné, mais les plus petites entreprises sont les plus touchées.

Concernant l'emploi, si 50% des entreprises bretonnes interrogées par la banque de France manquent toujours de main d'œuvre, ce nombre est en retrait par rapport à il y a un an. L'emploi salarié devrait continuer à ralentir dans les mois à venir mais la Bretagne conserve l'un des taux de chômage le plus faible des régions françaises à 5,7% juste derrière les Pays de la Loire à 5,6%.

8 entreprises bretonnes sur 10 interrogées affirment être en faveur de la relocalisation de certains achats en souhaitant soutenir le « made in France », réduire l'impact carbone de leur entreprise ainsi que les délais de livraison mais aussi bénéficier d'une offre financièrement avantageuse.

Zoom sur le projet de Loi de finances pour 2024 et son impact pour les collectivités

Au moment de la rédaction de ce rapport, peu d'éléments sont encore connus du projet de Loi de finances pour 2024.

Le ministère délégué chargé des Comptes publics a publié le rapport destiné au Parlement présentant les plafonds de dépenses pour le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. Ce rapport précède la présentation du futur projet de loi de finances annoncée pour septembre.

Le rapport prévoit ainsi que le total des crédits budgétaires du budget général s'élèvera à 356 Md€ en 2024, soit une baisse des dépenses de -4,8 Md€ par rapport à 2023. Les budgets ministériels prévus pour 2024 s'inscrivent dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics (diminution de la dépense de l'Etat, de l'endettement et de réduction des déficits publics), dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation.

La France s'est fixé un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027, et la réduction année après année de son endettement en part de PIB. Dès l'année 2024, le déficit public sera réduit, passant de 4,9 % à 4,4 % du PIB. Le budget 2024 consacre ainsi la sortie progressive des boucliers énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises et la sortie du plan de relance.

Le projet de loi de finances pour 2024 devrait aussi poursuivre l'objectif de plein emploi et contribuer à mieux adapter les services publics aux besoins des citoyens.

Report de la suppression totale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Après la baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros, l'État avait annoncé en 2023 une baisse de nouveau des impôts de production de 8 milliards d'euros en supprimant la CVAE étalée sur deux ans pour les entreprises dans le projet de loi de finances 2023 adopté. Pour rappel, la suppression de cet impôt de production concerne les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros.

La suppression de la CVAE devait être compensée par un transfert d'une fraction de TVA divisée en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022 et 2023 ;

- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national.

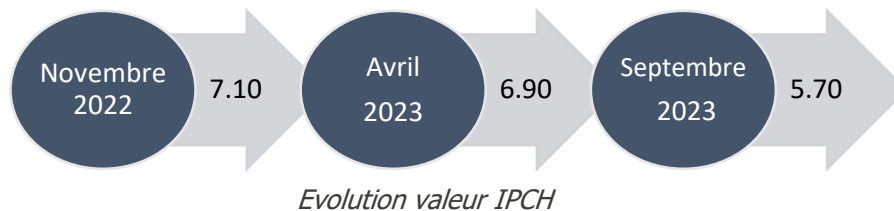
En 2023, le produit de la CVAE est donc passé de 8 milliards à 4 milliards d'euros et l'impôt devait disparaître en 2024.

Pour autant, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a annoncé, le 24 août en Haute-Savoie devant « les acteurs économiques » renoncer à une suppression totale de la CVAE et évoqué un report de la suppression pour la seconde tranche, d'un montant de 4 milliards d'euros à la fin du quinquennat, en 2027. Le ministre a assuré poursuivre la baisse de cet impôt dès le PLF 2024 à hauteur d'un milliard. Ce sera un milliard d'euros par an en moins jusqu'en 2027.

Revalorisation des bases locatives 2024

La revalorisation des bases atteindra est déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an, de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.

Déjà historique en 2023 (+7.1 %), le taux de revalorisation n'est pas connu à la date de rédaction de ce rapport, mais nous constatons néanmoins, sur les premiers mois de l'année 2023, que l'indice IPCH évolue à la baisse.



Report de l'actualisation des valeurs locatives

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 serait reportée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est annoncé en 2028.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La dotation globale de fonctionnement des EPCI a été réformée en profondeur en 2019. Elle a en effet fait l'objet de quatre mesures :

- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la dotation d'intercommunalité est inférieure à 5 €/hab
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 devrait s'inscrire dans la continuité de la réforme de 2019 et permettre une stabilité de la DGF.

Côté fiscalité, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales. Elle restera applicable pour les résidences secondaires avec un pouvoir de taux des collectivités depuis 2023.

Planification écologique

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition écologique visant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Les moyens dédiés à la planification écologique progresseront de 7 Md€ en 2024 par rapport à 2023, au titre par exemple du soutien à la rénovation des logements, dont les engagements seront augmentés de 1,6 Md€ sur le budget de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), du « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 Md€, du fonds chaleur, dont les engagements augmenteront de près de 60 %.

Les crédits dédiés aux mobilités, notamment à l'évolution des infrastructures de transport et au verdissement du parc automobile, augmenteront de 1,1 Md€.

Zoom sur les contractualisations

Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État

Le CRTE a été signé entre Brocéliande Communauté et l'État le 22 novembre 2021.

La maquette financière du contrat repose sur une programmation financière annuelle.

Pacte d'engagement dans les transitions entre la Région Bretagne et les Territoires

Le Conseil Régional de Bretagne doit engager un dialogue stratégique Région/Territoire.

Il sera formalisé dans un « Pacte de cohérence » dans les transitions qui posera les enjeux prioritaires sur lesquels intervenir et les objectifs et modalités de mise en œuvre de la conditionnalité ou différenciation des aides. Il sera décliné ensuite en différentes relations contractuelles thématiques sous forme de conventions opérationnelles signées avec les maîtres d'ouvrage concernés (économie, mobilités...).

Le Pacte qui sera négocié entre ces acteurs et la Région permettra de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble. Pour ce qui la concerne, la Région a d'ores et déjà indiqué qu'elle porte une attention particulière à six enjeux :

- La sobriété foncière
- La préservation de la ressource en eau
- La stratégie énergétique et climatique bas carbone
- La protection de la biodiversité
- La relocalisation et/ou le rééquilibrage territorial d'activité
- La qualité de l'emploi, l'insertion et le dialogue social

L'enveloppe financière attribuée à Brocéliande Communauté est fixée à 1 189 765 € pour la période 2021-2027.

Le périmètre de la prochaine contractualisation sera celui de l'intercommunalité.

Contrat départemental de solidarités territoriales – vers une 4^e génération

Les premières négociations avec le Conseil départemental ont démarré en mars-avril 2023.

Les grands principes reposent sur :

- Une péréquation pour la solidarité territoriale
- En complémentarité des outils de soutien du Département
- Une prise en compte renforcée des transitions sociales et écologiques

Les réunions territoriales prévues en fin 2023 devraient permettre de finaliser le contenu du futur contrat (enjeux, fléchage des premières actions 2023 ...).

II. Situation budgétaire de la collectivité

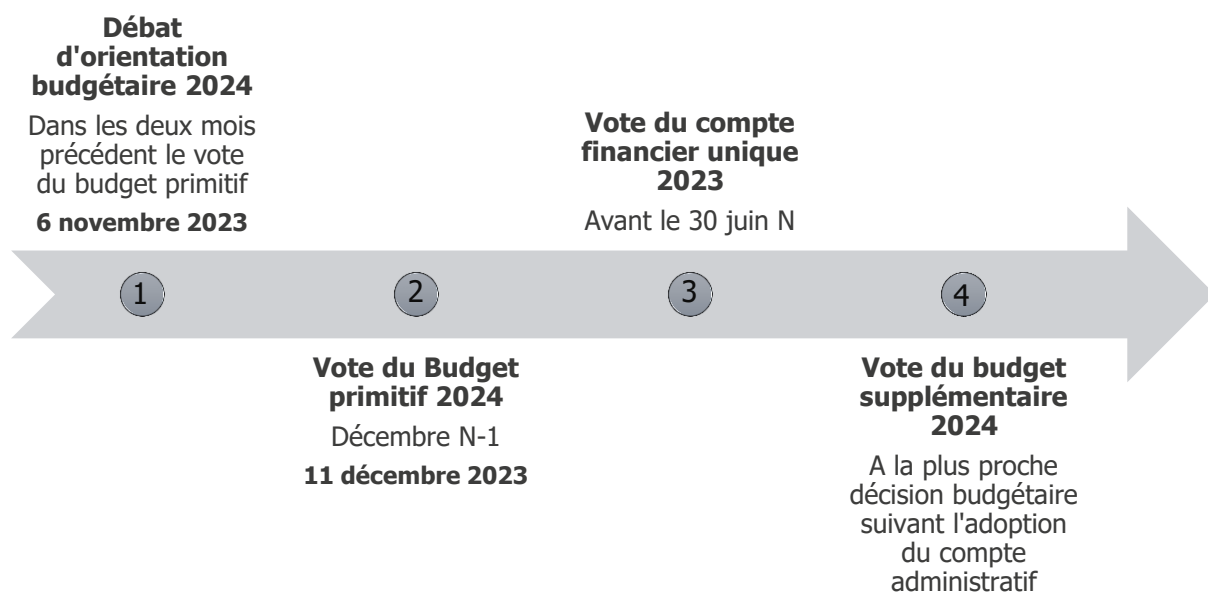
Contexte budgétaire

Depuis la création de Brocéliande Communauté, le budget primitif était voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

En 2023, il a été validé, lors du débat d'orientation budgétaire 2023, de modifier le calendrier budgétaire afin que les budgets primitifs soient désormais votés avant le 31 décembre de l'année n-1. C'est la raison pour laquelle le calendrier budgétaire a été avancé.

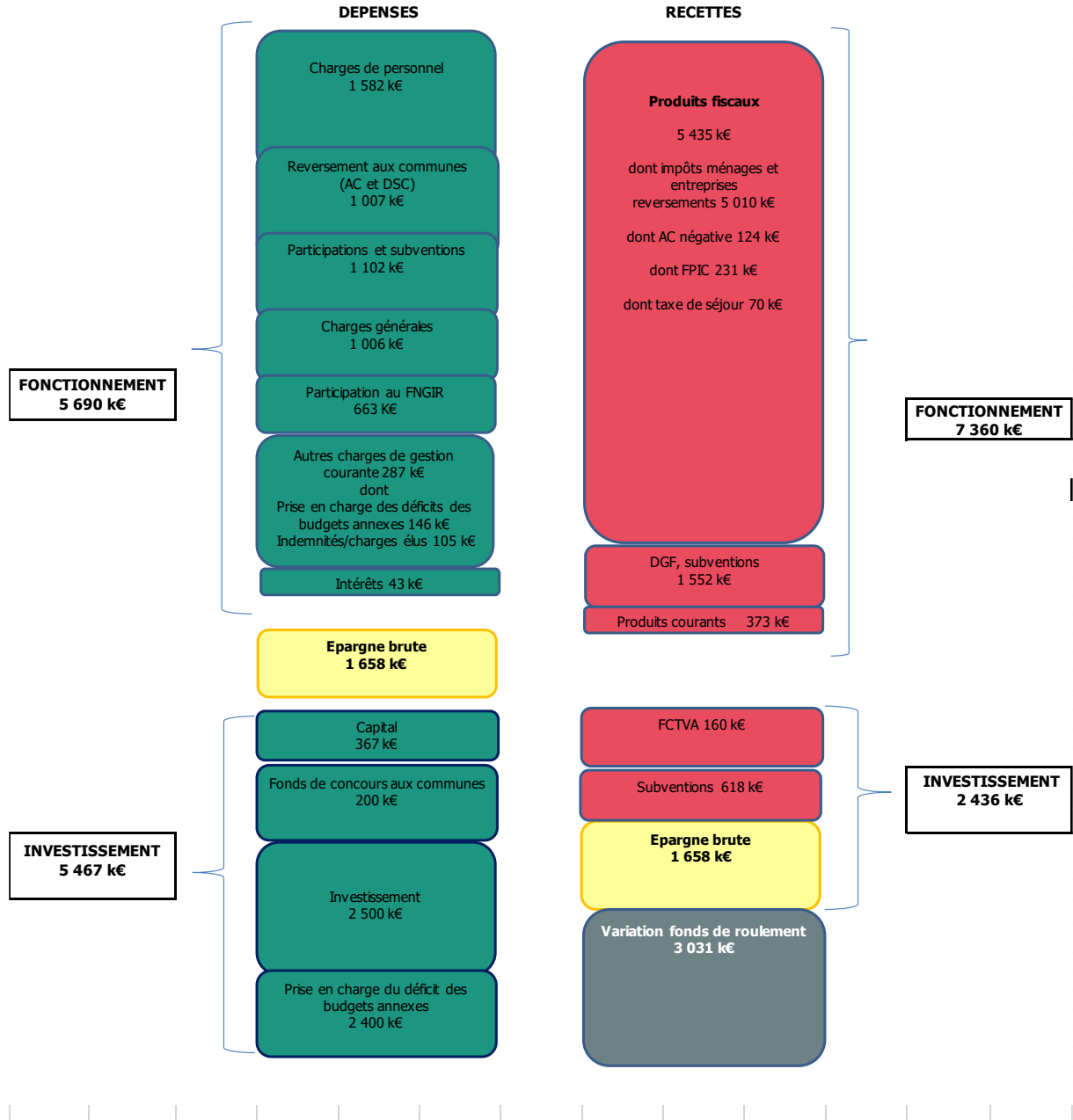
Le budget 2023 a été voté le 03 avril 2023 et le budget 2024 sera voté le 11 décembre 2023. Le budget 2024 sera donc le premier budget qui sera voté avant la clôture de l'exercice comptable N-1 (avant le vote du compte administratif 2023) avec toutes les imprécisions liées au fait que les bases prévisionnelles et les dotations ne soient pas connues, les résultats 2023 non plus et liées aux incertitudes inflationnistes actuelles....

Comme le compte administratif N-1 ne sera pas adopté, le budget primitif 2024 sera donc voté sans reprise des résultats. L'assemblée délibérante devra adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.



Structure du budget principal

Les chiffres présentés dans ce rapport sont issus d'estimations sur l'atterrissage budgétaire compte tenu de la date à laquelle ce présent rapport est débattu.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 estimé
Charges à caractère général	741 414,61 €	1 122 971,00 €	870 785,62 €	1 228 814,00 €	1 005 761,00 €
Charges de personnel	1 349 601,14 €	1 506 972,00 €	1 432 899,86 €	1 697 165,00 €	1 582 465,00 €
Autres charges de gestion courante	1 107 934,94 €	1 256 134,57 €	1 074 026,32 €	1 473 221,00 €	1 388 960,00 €
Charges financières	56 834,96 €	49 051,60 €	48 986,10 €	43 462,00 €	43 462,00 €
Charges exceptionnelles	1 289,24 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	200,00 €
Atténuation de produits	1 669 279,62 €	1 668 272,00 €	1 667 896,23 €	1 675 665,00 €	1 669 665,00 €
Dotations aux provisions	- €	3 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €
Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses réelles	4 926 354,51 €	5 608 401,17 €	5 094 594,13 €	6 130 327,00 €	5 690 513,00 €
Opérations d'ordre	423 414,50 €	550 000,00 €	479 023,15 €	550 000,00 €	585 000,00 €
Virement à la section d'investissement	- €	1 456 089,15 €	- €	- €	- €
Total dépenses de fonctionnement	5 349 769,01 €	7 614 490,32 €	5 573 617,28 €	6 680 327,00 €	6 275 513,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 estimé
Atténuation de charges	41 645,93 €	10 000,00 €	26 610,82 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Produits des services	105 178,64 €	204 550,00 €	177 482,77 €	194 060,00 €	194 060,00 €
Impôts et taxes	4 639 300,67 €	4 848 816,00 €	5 091 060,21 €	5 333 676,00 €	5 422 984,00 €
Dotations et subventions	1 433 081,39 €	1 427 104,00 €	1 502 697,08 €	1 527 530,00 €	1 552 169,00 €
Autres produits de gestion courante	6 943,33 €	6 955,00 €	27 153,62 €	134 585,78 €	169 000,00 €
Reprise sur provisions	- €	- €	1 964,24 €	- €	- €
Produits exceptionnels	15 542,93 €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles	6 241 692,89 €	6 497 425,00 €	6 826 968,74 €	7 199 851,78 €	7 348 213,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 097 065,32 €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	40 141,44 €	20 000,00 €	18 026,44 €	20 000,00 €	12 050,00 €
Total recettes de fonctionnement	6 281 834,33 €	7 614 490,32 €	6 844 995,18 €	7 219 851,78 €	7 360 263,00 €

Epargne brute (hors cessions d'immos et dotations)	1 315 338,38 €		1 732 374,61 €		1 657 700,00 €
---	----------------	--	----------------	--	----------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2023	CA 2023 estimé
Chapitre 20 à 23	Opérations d'équipements	4 849 921,00 €	2 700 000,00 €
Chapitre 16	Remboursement du capital de la dette	367 549,00 €	366 849,00 €
Chapitres 040, 041	Opérations d'ordres et patrimoniales	270 000,00 €	150 036,00 €
Chapitre 27	Prise en charge des déficits d'investissement des budgets annexes	2 403 536,00 €	2 403 536,00 €
TOTAL		7 891 006,00 €	5 620 421,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2023	CA 2023 estimé
Chapitre 13	Recettes d'équipement	1 444 188,00 €	618 000,00 €
Chapitre 10	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	FCTVA	219 220,76 €	160 000,00 €
Chapitre 28	Opérations d'ordre (amortissements)	550 000,00 €	521 820,42 €
Chapitre 45	Opérations sous mandats	50 000,00 €	- €
	Ecritures de régularisation	200 000,00 €	137 992,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 907 968,00 €	- €
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	2 519 629,24 €	
TOTAL		7 891 006,00 €	2 437 812,42 €

Déficit d'investissement exercice 2023 (hors excédent d'investissement reporté)	- €	3 182 608,58 €
--	------------	-----------------------

Enseignements à tirer :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmentent de façon importante en 2023
- Le déficit d'investissement se creuse en raison de la réalisation comptable de la prise en charge des déficits d'investissement des budgets annexes
- En 2023, la Communauté aura réalisé 2 700 k€ d'investissements

Analyse économique de Brocéliande Communauté

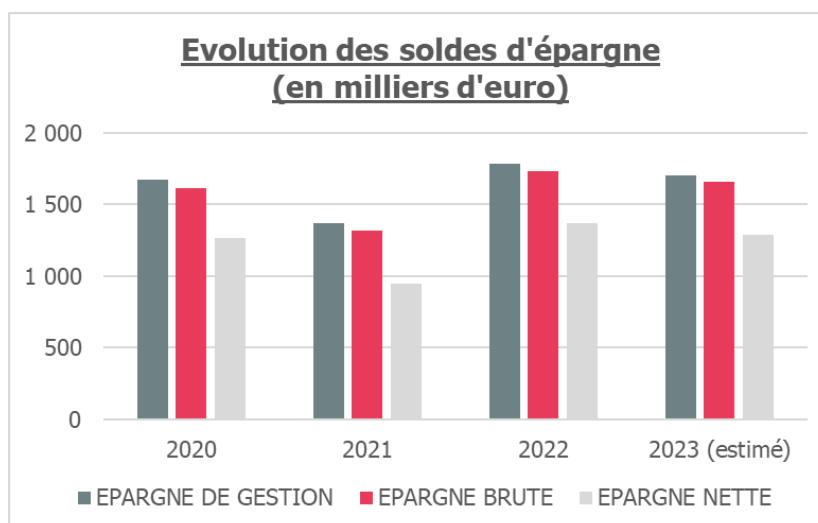
Les soldes de gestion

CONSTITUTION DE L'EPARGNE					
En milliers d'euros	Moyenne 2020- 2023	2020	2021	2022	2023 (estimation)
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cession d'immos)	4,2%	6 236,8	6 241,7	6 827,0	7 348,1
DEPENSES REELLES DE GESTION (hors charges d'intérêts et dotations aux amortissements et provisions)	5,5%	4 565,2	4 869,5	5 045,6	5 647,1
EPARGNE DE GESTION		1 671,6	1 372,2	1 781,4	1 701,1
<i>Evolution</i>	+0,4%	21,7%	-17,9%	29,8%	-4,5%
Intérêts remboursés		58,1	56,8	49,0	43,5
<i>Evolution</i>	-7,0%	-33,6%	-2,2%	-13,8%	-11,3%
EPARGNE BRUTE		1 613,5	1 315,4	1 732,4	1 657,6
<i>Evolution</i>	+0,7%	25,5%	-18,5%	31,7%	-4,3%
Capital remboursé		348,0	368,7	363,2	366,8
<i>Evolution</i>	+1,3%	0,9%	5,9%	-1,5%	1,0%
EPARGNE NETTE		1 265,5	946,7	1 369,2	1 290,8
<i>Evolution</i>	+0,5%	34,5%	-25,2%	44,6%	-5,7%

L'épargne de gestion de la Communauté de Communes s'est stabilisée au même niveau que 2022. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de plus de 8 % par rapport à 2022 alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 11.7 %.

L'épargne nette se situe à 1 291 K€. Les objectifs fixés dans le pacte fiscal et financier prévoient un niveau d'épargne nette aux environs de 800 k€ sur la durée du pacte.

Fin 2023, le taux d'épargne brute de la Communauté de Communes (Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 22.55% contre 25.4 % en 2022.



Évolution de la section de fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros	Moyenne 2020-2023	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Charges à caractère général		672,3	741,4	870,8	1 005,8
<i>Evolution</i>	+10,6%	0,4%	10,3%	17,4%	15,5%
Charges de personnel		1 247,6	1 349,6	1 432,9	1 582,5
<i>Evolution</i>	+6,1%	9,2%	8,2%	6,2%	10,4%
Autres charges de gestion courante		1 007,9	1 107,9	1 074,0	1 389,0
<i>Evolution</i>	+8,3%	3,9%	9,9%	-3,1%	29,3%
Reversement de fiscalité		964,6	1 006,7	1 005,3	1 007,1
<i>Evolution</i>	+1,1%	0,0%	4,4%	-0,1%	0,2%
FNGIR		662,6	662,6	662,6	662,6
<i>Evolution</i>	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges d'intérêts		64,6	56,8	49,0	43,5
<i>Evolution</i>	-9,4%	-26,2%	-12,0%	-13,8%	-11,3%
Autres dépenses		24,4	1,3	0,0	0,2
<i>Evolution</i>	-69,9%	344,5%	-94,7%	-100,0%	
Charges de fonctionnement		4 644,1	4 926,4	5 094,6	5 690,5
<i>Evolution</i>	+5,2%	3,1%	6,1%	3,4%	11,7%

En 2023, les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de +11.7 % par rapport à 2022 et + 5.2 % par an en moyenne depuis 2020.

Les charges à caractère général connaissent une forte augmentation de 15.5 % entre 2022 et 2023.

Par rapport à 2022, les principales nouvelles dépenses en 2023 concernent les fluides liés à la hausse du coût du gaz et de l'électricité (+ 45 k€), les entretiens de voies et de terrains (+ 30 k€) et les remboursements de frais aux collectivités (remboursement de charges espace France services, schéma de planification énergétique, régularisation 2021 et 2022 des charges de la Cabane).

Les charges de personnel augmentent de 10.4 % entre 2022 et 2023 (cf. focus ci-après).

Les charges de gestion courante augmentent de 29%. En 2023, le budget principal a pris en charge le déficit des budgets annexes (atelier relais notamment) pour 146 k€. La mise en place de la ligne Redon – Plélan représente une dépense supplémentaire de 60 k€. La participation au Pays a augmenté (+ 12 k€) ainsi que celle versée au SDIS (+ 12 k€).

La participation au SMGBO et à Eaux et Vilaine a augmenté de 40 k€.

Les charges d'intérêts diminuent de façon régulière de 11.3 %.

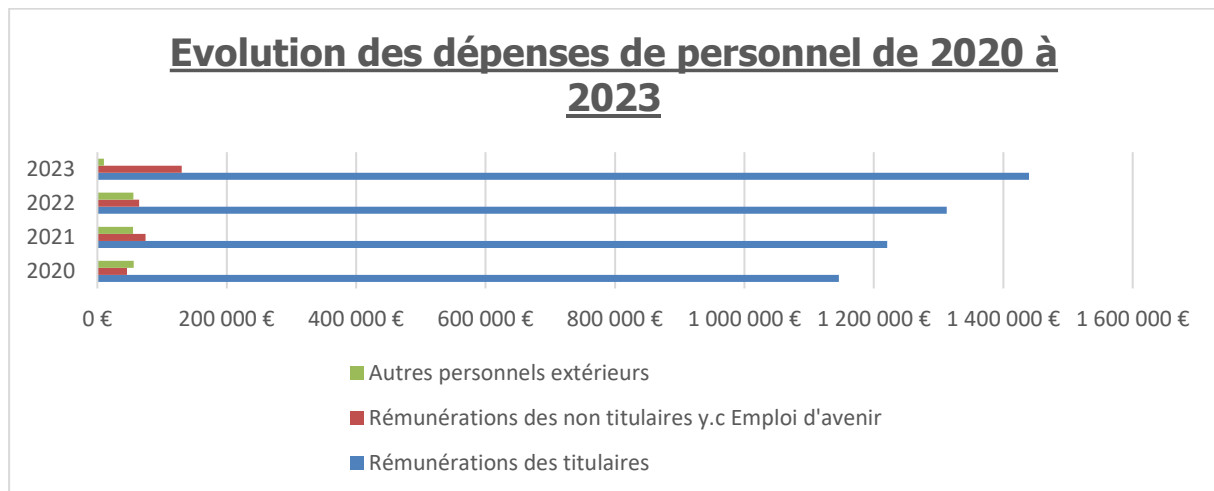
- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de + 6.1 % par an en moyenne sur la période 2020-2023 avec une augmentation de +10.4 % en 2023.

Cette augmentation entre 2022 et 2023 s'explique par :

- Le recrutement du responsable informatique au 1^{er} février 2023
- Le recrutement d'un chargé de mission eau en mai 2023
- Le recrutement de la direction de la crèche à Bréal sous Montfort en novembre 2023

- L'effet année pleine pour le chargé de mission mobilité
- L'effet année pleine de l'augmentation du point indice de juillet 2022 et de la revalorisation du régime indemnitaire (+ 3%)
- La revalorisation du point d'indice à compter de juillet 2023 (+ 1.5 %)



Majoritairement, Brocéliande Communauté a recours à des agents titulaires (91 % de la masse salariale). Les agents contractuels représentent 9 % de l'effectif total.

Brocéliande Communauté compte 24 femmes et 11 hommes dans ses effectifs au 31/10/2023.

Pour 2024, le chapitre 012 consacré aux charges de personnel pourrait progresser d'au moins **620 k€** en raison de :

- Le recrutement de l'équipe de la crèche à Bréal sous Montfort en début d'année 2024 pour assurer une ouverture du service le 11 mars 2024 et l'effet année pleine de la directrice arrivée le 30/10/2023
- Le recrutement d'un agent à temps plein au pôle service aux habitants pour assurer le secrétariat du service Petite Enfance et l'appui au responsable de pôle
- Le recrutement de deux agents à temps plein à l'Espace France Services
- Le recrutement en début d'année 2024 de l'agent chargé de mission « Suivi des équipements communautaires »
- Le renforcement du service commun informatique par le recrutement d'un second agent (**proposition de la commission Finances du 23 octobre 2023**)
- L'effet année pleine du chargé de mission Grand et Petit Cycles de l'Eau
- L'effet année pleine du responsable informatique, avec une refacturation aux communes membres du service commun
- L'effet année pleine du mi-temps supplémentaire de la coordination Petite Enfance
- L'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice effectué en 2 temps (au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024)
- La participation de la collectivité aux titres restaurant à compter de septembre 2024
- La revalorisation du régime indemnitaire

Éléments de rémunération, de temps de travail et d'avantages sociaux des agents communautaires

Estimations 2023	
Rémunération principale	1 200 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	7 000 €
Régime indemnitaire	238 000 €
Supplément Familial de Traitement	31 000 €
Heures complémentaires brutes rémunérées*	730 €

*Le nombre d'heures complémentaires rémunérées s'élève à 42 heures et concerne uniquement l'agent en service commun « secrétariat pour les communes » au titre du travail le samedi.

Temps de travail

La base annuelle du temps de travail est de 1 607 heures, avec des congés attribués à hauteur de 5 fois la durée hebdomadaire de travail.

Les agents bénéficient, le cas échéant de jours de fractionnement, conformément à la réglementation en vigueur.

Un protocole ARTT a été mis en place le 1^{er} janvier 2020, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 37h. Les agents éligibles aux RTT bénéficient de 12 jours de RTT / an, dont 3 jours sont imposés par l'employeur.

Protection sociale

- Complémentaire prévoyance : La collectivité a signé une convention de participation et participe à ce titre à hauteur de 10 €/mois/agent ayant souscrit à la convention.
- Complémentaire santé : depuis le 1^{er} janvier 2023, la collectivité participe à hauteur de 15 €/mois/agent ayant un contrat de santé labellisé.
- Adhésion au COS BREIZH : participation de Brocéliande Communauté à hauteur de 6 765 € en 2023, pas de cotisation pour les agents.

Mobilité – déplacements domicile-travail

- Brocéliande Communauté participe aux frais de transport en commun des agents à hauteur de 75 %. Trois agents sont concernés en 2023.
- Le forfait mobilité a été mis en place le 1^{er} janvier 2022 et permet de verser une aide financière comprise entre 100 et 300 € par an aux agents qui utilisent leur vélo ou le covoiturage pour leurs trajets. En 2023, dix agents en bénéficieront.

Ergonomie

Dans un souci d'améliorer la qualité de vie au travail et de prévenir les troubles musculosquelettiques, Brocéliande Communauté a investi dans des équipements ergonomiques (sièges, bureaux, souris, claviers, supports de PC ergonomiques...) à hauteur de 15 000 € en 2023. Une enveloppe complémentaire sera proposée en 2024.

Mutualisation

Mutualisation de services – Bilan 2022
Service commun communautaire « Instruction du droit des sols »
532 actes instruits en 2022
Service commun communautaire « Secrétariat pour les communes »
Fin de la mise à disposition de l'agent à la commune de Saint-Péran Maintien d'un service pour la commune de Maxent à raison de 9h/semaine
Service commun communautaire « Commande publique »
30 procédures de mise en concurrence représentant 81 marchés passés pour les communes 1 procédure mutualisée avec 5 communes pour les audits et l'assistance à la passation de contrats d'assurances 25 réunions à destination des communes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bréal-sous-Montfort (14) Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la station d'épuration de Bréal-sous-Montfort, Travaux skatepark ○ Maxent (1) Mission de maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation du bourg, ○ Plélan-le-Grand (9) Maison de l'enfance et des services, Maîtrise d'œuvre pour la création de lotissements communaux - secteur du Landret, Aménagement du lotissement des ormes et le parking rue des Glyorels, Services d'assurances, Réalisation d'un audit de l'association Interval et de la situation des CLSH sur 6 communes ○ Saint-Péran (1) Réhabilitation du réseau EU
Réseau d'échanges entre services des collectivités
<ul style="list-style-type: none"> - A destination des DGS – Secrétaires de Mairie Réunions trimestrielles d'échanges de pratique et de méthodologie avec les DGS : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Gouvernance</u> : Pacte fiscal et financier (mise en œuvre et préparation des délibérations), pacte de gouvernance et projet de territoire, préparation de la CLECT (mobilité) ○ <u>Ressources Humaines</u> : Labellisation Santé, Chèque-déjeuner ○ <u>Contractualisation</u> : CRTE, Contrat territorial Global avec la CAF ○ <u>Planification</u> : PCAET, MOS ○ <u>Informatique</u> : Cybersécurité, création du service commun ○ <u>Social</u> : Relais Petite Enfance et Ouverture d'un Espace France Service ○ <u>Commande publique</u> : loi AGEC - A destination des agents communaux en charge de l'urbanisme : → Deux « Petits ateliers de l'Urba » sur des thèmes variés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan d'activité : comparatif statistique ○ Dématérialisation de l'urbanisme avec GNAU et Plat'au ○ PLUi : indicateurs de suivi et évolution prévue – procédure de modification ○ Commission bocage ○ Taxe d'aménagement ○ Effets du ZAN sur le territoire ○ Procédure de révision du SCoT ○ Actualité réglementaire - A destination des services techniques : → 2 réunions avec les services techniques des communes :

- 1 concernant l'utilisation et le fonctionnement de la désherbeuse à eau chaude à Monterfil
- 1 concernant le réseau Directeur et Responsable des Services Techniques du Pays de Brocéliande à Bréal Sous Montfort

- A destination du réseau des médiathèques

- 10 réunions de réseau des médiathécaires
- 6 réunions techniques sur le catalogage
- 8 formations MDIV suivies par au moins un agent du réseau soit 9 agents formés
- 45 animations communautaires dans les médiathèques (séances bébés lecteurs - résidences d'artistes – semaine de la petite enfance – bottes de 7 lieux)
- 9 900 documents en circulation via la navette

Mutualisation de matériels

Brocéliande Communauté a fait l'acquisition de matériels techniques qu'elle met gratuitement à disposition des communes du territoire

Matériel	Coût de la maintenance en 2022 (en TTC)
Deux désherbeuses à eau chaude	4 461.35 €
Deux broyeurs de végétaux	213.13 €
Une tondeuse autoportée	3 920.64 €
Des barrières (150)	0 €
Un aérateur pour les terrains de football enherbés	0 €
Un enfouisseur de pierres	0 €
Une tarière thermique	147.86 €
3 radars pédagogiques	0 €
5 chalets en bois	0 €

- L'établissement d'accueil du jeune enfant à Plélan-le-Grand (année 2022)

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Refacturation mairie de Plélan le Grand	7 000,00 €	Participation des familles	59 408,45 €
Frais de personnel permanent	232 141,86 €	CAF - Prestation de service et bonus CTG 2022	135 072,50 €
Frais de personnel - remplacements	9 951,04 €		
Frais de personnel fonction support	19 510,34 €	Remboursé arrêt de travail	7 705,41 €
Alimentation	20 126,93 €	MSA - PSU	2 421,01 €
Frais divers (téléphone, copieur, logiciel, maintenance, formations, couches...)	11 728,76 €		
Animations	4 618,65 €		
TOTAL	305 077,58 €	TOTAL	204 607,37 €
Reste à charge			100 470,21 €
Coût du multi accueil par heure facturée			9,39 €
Reste à charge par heure facturée			3,09 €

Le taux de fréquentation au sein de la structure s'élève à 76 % contre 75 % en 2021.

En 2019, le taux national d'occupation est de 70.1 %.

La crèche a connu des difficultés de recrutement pour pallier les absences ponctuelles des agents titulaires.

La directrice, sur son temps dédié à la direction, et des agents du Relais Petite Enfance ont dû assurer, à titre exceptionnel, des remplacements.

Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 100 000 € soit un reste à charge de 3,09 €/heure.

- Les reversements de fiscalité

En juillet 2022, le Conseil Communautaire a validé le pacte fiscal et financier pour la période 2022-2026, outil référent permettant la mise en place des leviers d'action pour le financement des projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026.

Le Pacte fiscal et financier voté en juillet 2022 a réparti l'enveloppe de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** selon les critères suivants, et en conformité avec la loi de finance pour 2020 :

- Écart au revenu par habitant moyen : 51.2 %
- Poids de la population DGF : 32.6 %
- Écart du potentiel financier par rapport à la moyenne de la Communauté : 9.3 %
- Reversement d'IFER aux communes concernées : 4.3 %
- Garantie de ressources pour les communes de Monterfil (7 000 €) et Saint Péran (18 000 €) : 2.6 %

Le Pacte Fiscal et Financier a acté la création d'un nouveau reversement complémentaire, intégré à l'enveloppe de DSC, de 20 % des IFER issus des parcs éoliens antérieurs à 2019 permettant à la fois une équité de traitement pour les communes du territoire accueillant des éoliennes et de limiter les pertes résultant de l'introduction des nouveaux critères de DSC pour les communes de Plélan-le-Grand et Treffendel.

Pour l'année 2023, Brocéliande Communauté a ainsi versé 42 432 € au profit des communes de Maxent, Plélan-le-Grand et Treffendel.

		Répartition IFER 2022	Répartition IFER 2023
Communes	Maxent	9 384 €	9 792 €
	Plélan	18 768 €	19 584 €
	Treffendel	12 512 €	13 056 €
Total reversement aux communes		40 664 €	42 432 €

Pour 2024, le montant de la DSC sera stable pour les communes de Bréal-sous-Montfort, Monterfil, Paimpont, St Péran et St Thurial.

Concernant les communes de Maxent, Plélan-le-Grand et Treffendel, il sera ajusté en fonction de l'actualisation annuelle sur la base du montant de Kilowatt de puissance électrique installé (montant 2023 : 8,16 €/KWH installé, le montant 2024 n'est pas connu à ce jour). Pour mémoire, le tableau de versement de fiscalité pour 2023 :

Communes	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
Bréal-sous-Montfort	-70 335,99 €	276 214 €
Maxent	-9 887,30 €	86 821 €
Monterfil	-16 958,48 €	73 094 €
Paimpont	-4 388,74 €	87 384 €
Plélan-le-Grand	59 268,23 €	211 053 €
Saint-Péran	-16 837,05 €	38 965 €
Saint-Thurial	-4 435,00 €	98 984 €
Treffendel	-1 507,55 €	75 295 €
Total	-65 081,88 €	947 810 €

A noter que le rapport de la CLECT du 2 juillet 2018 indique que, lorsque les conventions de participation auprès du SIASOR et des Chérubins seront arrivées à leur terme, la CLECT devra se réunir et se prononcer sur un maintien des charges liées à la compétence dans le calcul de l'AC de la commune de Bréal-sous-Montfort et revoir cette dernière le cas échéant.

Une réunion de la CLECT sur le sujet sera donc à organiser courant 2024 pour débattre de ce point.

- Les participations aux Syndicats

Brocéliande Communauté du fait des compétences exercées adhère à un certain nombre de syndicats mixtes.

Ces syndicats ne lèvent pas l'impôt et leurs recettes proviennent pour l'essentiel des participations versées par leurs membres et des subventions reçues en fonction des projets qu'ils mènent.

Ces participations, pour la plupart versées sur la section de fonctionnement, deviennent de plus en plus importantes pour l'intercommunalité et doivent être prises en compte pour l'avenir.

Les participations obligatoires devraient baisser légèrement par rapport à l'exercice 2023.

STRUCTURES	2021	2022	2023	2024 (estimation)
Bassin-versant du Meu	19 209 €	- €	- €	- €
Cdg35 - RGPD	4 725 €	6 099 €	6 508 €	7 000 €
CIAS	56 083 €	64 252 €	69 036 €	17 259 €
Destination Brocéliande	40 165 €	40 165 €	46 000 €	46 000 €
EMPB - Plan musique	4 256 €	- €	- €	- €
Eaux & Vilaine	27 382 €	81 657 €	122 031 €	122 031 €
Grand bassin de l'Oust	4 516 €	9 246 €	10 956 €	13 000 €
Mégalis Bretagne	15 245 €	18 083 €	15 061 €	16 000 €
Pays de Brocéliande	110 929 €	121 063 €	133 500 €	163 000 €
Pays de Brocéliande Mutualisation géomaticien	9 110 €	6 257 €	9 000 €	9 500 €
SDE 35	5 192 €	5 400 €	7 368 €	7 500 €
SDE 35 - Plan de corps de rue simplifié	- €	- €	7 059 €	7 059 €
SDIS	290 486 €	298 632 €	310 750 €	320 000 €
Smictom – Territoire économe en ressource	716,22 €	- €	2 128 €	3 000 €
TOTAL	588 014 €	634 551 €	739 397 €	731 349 €

Brocéliande Communauté adhère également aux différents syndicats d'eau potable (CEBR, SMEFP, SIAEP de Brocéliande) pour lesquels aucune participation communautaire n'est versée.

- Les participations aux associations

Le montant des participations aux associations devrait baisser de 8% par rapport à 2023.

Entité	Objet	2021	2022	2023	2024 (estimation)
Intercommunalité de France	Gouvernance	1 988	2 013	2 100	2 200
Agv35	Habitat		1 882	1 882	1 970
Alliance Inter métropolitaine Loire Bretagne	Gouvernance	2 797	2 878	2 900	2 910
Aric	Formation Élus	5 000	5 000	5 000	5 000
Association des techniciens des bassins versants bretons	Transitions	-	-	20	20
Bruded	Transitions	3 786	3 834	3 867	3 900
Centre français copies	Moyens généraux	350	418	450	500
Chérubins	Social	8 558	6 819	10 883	2 720
Cos breizh	Personnel	6 053	7 206	6 765	7 500
Espace des sciences	Réseau Médiathèques	-	-	-	40
Fédération France Cyclotourisme	Labellisation base VTT	390	390	390	390
Fondation patrimoine	Patrimoine	106	600	600	600
Observatoire de l'environnement	Transitions	589	959	959	1 000
Réseau finances publiques	Moyens généraux	330	330	330	330
Réseau spéf Bretagne	Emploi	250	730	730	730
RESECO				600	600
Triolet 24	Plan musique		5 774	5 500	5 500
We ker	Emploi	28 309	28 755	29 001	29 500
Agorastore	Moyens généraux	516	516	516	516
TOTAL ANNUEL		59 022 €	68 104 €	71 889 €	65 926 €

- Recettes réelles de fonctionnement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros	Moyenne 2020-2023	2020	2021	2022	2023 (estimation)
Contributions directes - compensations		4 594,3	4 588,0	5 062,1	5 423,0
<i>Evolution</i>	+4,2%	3,8%	-0,1%	10,3%	7,1%
DGF		641,3	668,4	646,1	648,4
<i>Evolution</i>	+0,3%	7,2%	4,2%	-3,3%	0,4%
Autres dotations et versements de l'Etat		501,4	425,9	482,7	461,0
<i>Evolution</i>	-2,1%	60,1%	-15,1%	13,3%	-4,5%
Ressources liées à la péréquation horizontale		223,3	238,8	234,3	230,8
<i>Evolution</i>	+0,8%	12,3%	6,9%	-1,9%	-1,5%
Autres recettes		385,6	320,6	401,8	585,0
<i>Evolution</i>	+11,0%	50,7%	-16,8%	25,3%	45,6%
Produits de fonctionnement		6 345,9	6 241,7	6 827,0	7 348,1
<i>Evolution</i>	+3,7%	9,5%	-1,6%	9,4%	7,6%

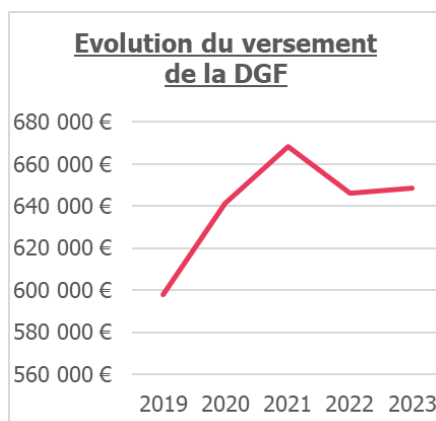
Les produits de fonctionnement augmentent fortement en 2023 du fait notamment :

- de la hausse des bases d'imposition : + 200 k€
- de l'institution de la taxe GEMAPI : + 100 k€
- de la hausse de l'IFER (+13 k€) et de la compensation de la CVAE (+ 60 k€)
- de la hausse de fraction de TVA (+60 k€)
- de la mise en place de la refacturation du service Informatique aux communes (+ 50 k€)
- La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une forte baisse en 2022 (- 22 000 €), la DGF a très légèrement augmenté en 2023 (+ 0.35%)

Cette hausse est due à l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale de Brocéliande Communauté.

Décomposition	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation de base	116 761 €	128 977 €	131 268 €	126 852 €	127 946 €
Dotation de péréquation	306 807 €	344 191 €	344 273 €	330 632 €	332 912 €
Garantie	- €	- €	- €	- €	- €
Bonification	- €	- €	- €	- €	- €
Plafonnement	- 25 942 €	- 28 608 €	- €	- €	- €
Contribution au redressement du déficit public	- €	- €	- €	- €	- €
Dotation d'intercommunalité	397 626 €	444 560 €	475 541 €	457 484 €	460 858 €
Compensation part salaires	200 367 €	196 704 €	192 830 €	188 600 €	187 505 €
Dotation de compensation	200 367 €	196 704 €	192 830 €	188 600 €	187 505 €
Dotation Globale de Fonctionnement	597 993 €	641 264 €	668 371 €	646 084 €	648 363 €
	6,02%	6,75%	4,23%	-3,33%	0,35%



- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2023, ce fonds était doté d'1 milliard d'euros.

Le bloc communal (communes + communauté) est resté bénéficiaire au titre du FPIC en 2023 pour un montant total de 513 398 € (-3.8 % par rapport à 2022). La répartition entre commune membres de l'EPCI est effectuée en fonction de la population DGF et du potentiel financier / habitant.

Répartition du reversement du FPIC						
Communes	2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023
Bréal-sous-Montfort	79 517 €	83 702 €	86 502 €	91 478 €	87 358 €	10%
Maxent	25 262 €	25 609 €	25 492 €	26 214 €	24 581 €	-3%
Monterfil	23 014 €	23 686 €	24 150 €	24 410 €	22 741 €	-1%
Paimpont	26 478 €	27 183 €	28 517 €	29 591 €	28 401 €	7%
Plélan-le-Grand	56 021 €	57 670 €	59 068 €	60 865 €	57 327 €	2%
Saint-Péran	8 047 €	8 108 €	8 236 €	8 543 €	7 997 €	-1%
Saint-Thurial	32 164 €	33 349 €	33 716 €	34 808 €	32 745 €	2%
Treffendel	20 736 €	20 717 €	21 492 €	22 691 €	21 488 €	4%
Total communes	271 239 €	280 024 €	287 173 €	298 600 €	282 638 €	4%
Communauté de Communes	198 957 €	223 343 €	238 818 €	234 324 €	230 760 €	16%
Total bloc communal	470 196 €	503 367 €	525 991 €	532 924 €	513 398 €	9%
Rang du dernier éligible métropole	747	745	745	745	745	
Rang de l'ensemble intercommunal	544	490	492	499	489	

- La fiscalité locale

Globalement, la fiscalité et les compensations de l'État sont en augmentation de 6 % par rapport à 2022, portées notamment par l'augmentation des bases (+ 7.1%), par la mise en place de la taxe GEMAPI et par des compensations dynamiques s'agissant de la fraction de TVA et de la CVAE.

Depuis 2021, Brocéliande communauté ne perçoit plus le montant de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La base de TH ne concerne que les résidences secondaires.

Brocéliande Communauté est compensée par une fraction de TVA reversée par l'État. Le montant du reversement perçu en 2023 est de 2 290 529 € (+ 60 000 € par rapport à 2022).

Par ailleurs, l'article 29 de la loi de Finances 2021 prévoit la prise en charge, par l'État, de la réduction de moitié de la CFE et de la Taxe sur le Foncier Bâti des établissements industriels. Cette baisse donne lieu à une compensation sur les 50 % de base perdue par une allocation compensatrice (basée sur le taux TFPB ou CFE 2020).

Cette compensation est dynamique sur les bases (elle s'adapte en fonction des bases des établissements industriels, tous les ans).

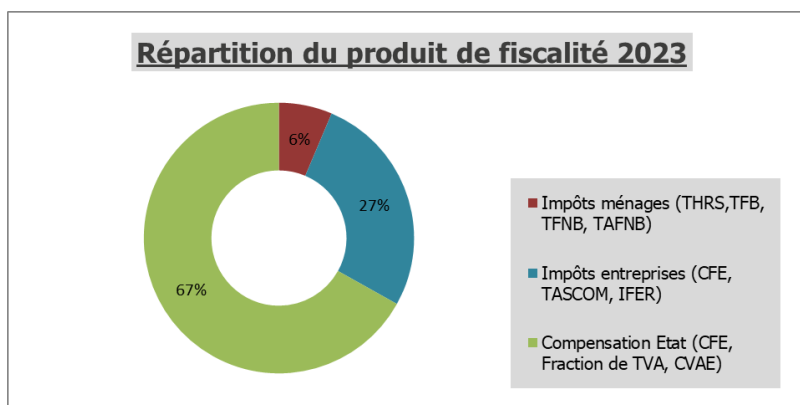
En 2023, la compensation pour la CFE s'est élevée à 432 597 € (+ 66 000 € par rapport à 2022) et la compensation pour le FB s'est élevée à 10 209 €.

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
Produits	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
TH	2 038 033 €	101 168 €	105 515 €	113 006 €
	2,39%	-95,04%	4,30%	7,10%
TFB	102 226 €	96 781 €	173 375 €	185 629 €
	2,98%	-5,33%	79,14%	7,07%
TFNB	23 031 €	23 084 €	23 982 €	25 685 €
	1,26%	0,23%	3,89%	7,10%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	12 792 €	12 689 €	14 368 €	14 000 €
	3,01%	-0,81%	13,23%	-2,56%
TASCOM	165 650 €	160 677 €	162 398 €	162 398 €
	71,74%	-3,00%	1,07%	0,00%
IFER	262 873 €	273 342 €	294 581 €	307 249 €
	1,35%	3,98%	7,77%	4,30%
CVAE	758 038 €	686 585 €	726 208 €	- €
	12,83%	-9,43%	5,77%	-100,00%
CFE	1 180 644 €	849 480 €	869 311 €	962 523 €
	7,20%	-28,05%	2,33%	10,72%
Autres impôts locaux ou assimilés	50 996,00 €	10 672,00 €	88 771,00 €	31 000,00 €
	-70,60%	-79,07%	731,81%	-65,08%
Taxe GEMAPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 320,00 €
TOTAL RECETTES	4 594 283 €	2 214 478 €	2 458 509 €	1 901 810 €
Compensation TF		7 054 €	7 395 €	10 209 €
Compensation fraction de TVA	- €	2 034 725 €	2 229 659 €	2 290 529 €
Compensation CFE	- €	331 738 €	366 508 €	432 597 €
Compensation CVAE				787 697 €
TOTAL RECETTES	4 594 283 €	4 587 995 €	5 062 071 €	5 422 842 €
		-0,14%	10,33%	7,13%

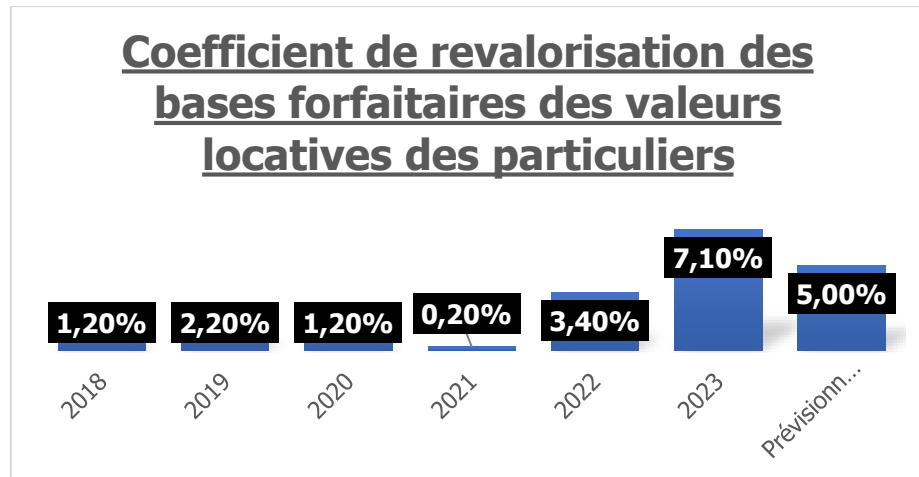
Brocéliande Communauté voit son pouvoir de taux s'éroder, la collectivité a désormais la main sur les taux de CFE, Foncier Bâti et non bâti, et sur le taux de TH sur les résidences secondaires.

La part des impôts ménages et entreprises qui s'équilibrait auparavant à 50 %-50 % a été totalement modifiée.

Désormais, les impôts ménages représentent 6 %, les impôts entreprises 27 % et les compensations de l'État représentent 67 % des recettes.



En 2024, le taux de revalorisation des bases des valeurs locatives des particuliers est estimé à 5 %.



Les produits prévisionnels attendus en 2024, avec une revalorisation des bases ménages de 5 % et des taux stables, s'établiraient comme suit :

Produit fiscal 2024 attendu			
	Bases prévisionnelles	Taux 2024 proposés	Produit
TH	1 094 617 €	10,84%	118 656 €
TFB	16 299 150 €	1,21%	197 220 €
TFNB	978 390 €	2,76%	27 004 €
CFE	4 139 100 €	24,29%	1 005 387 €
	TOTAL		1 348 267 €

Le Pacte fiscal et financier prévoyait une hausse d'1 point de la TFB sur 2 années (0.5 point en 2022 et 0.5 point en 2023).

La 1^{ère} hausse de 0.5 point a été votée en 2022 mais pas en 2023, au vu des excellents résultats et de la forte hausse des bases d'imposition.

La commission Finances réunie le 23 octobre 2023 n'a pas tranché sur une hausse éventuelle de la TFB de 0.5 point pour 2024.

TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)

Brocéliande Communauté perçoit la TASCOM, taxe due par les entreprises qui exploitent un commerce de détail de plus de 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est au moins égal à 460 000 €. Cinq entreprises du territoire sont assujetties à cette taxe pour un montant annuel moyen de 162 000 €.

La collectivité dispose d'une marge de manœuvre pour faire progresser, le cas échéant, les recettes provenant de cette taxe, via son coefficient multiplicateur (recettes supplémentaires potentielles : +30 000 € par an). Ce coefficient ne peut pas varier de plus de 0.05 chaque année.

Cette hypothèse d'augmentation du coefficient multiplicateur n'a pas été retenue lors de l'élaboration du pacte financier et fiscal 2022-2026.

La commission Finances réunie le 23 octobre 2023 propose de fixer à terme le coefficient multiplicateur à 1.2 et donc de procéder à une 1^{ère} augmentation en 2024 en le portant à 1.05.

Taxe GEMAPI

Par délibération du 19 septembre 2022, les élus communautaires ont voté l'instauration de la taxe GEMAPI (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations). Elle a été mise en place par la loi MAPTAM de 2014 et permet le financement de toutes les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Son instauration est facultative.

Les ressources doivent être exclusivement affectées aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence. La taxe GEMAPI ne peut couvrir que les coûts prévisionnels annuels résultants de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations à savoir :

- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès qui y mènent ;
- Les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.

Le montant levé par la taxe GEMAPI ne peut excéder 40 € par habitant (population DGF).

Pour 2024, le coût total à la charge de Brocéliande Communauté est estimé à 152 051 €.

	GEMA	PI
SMGBO	13 000 €	
Eaux & Vilaine	111 604 €	10 427 €
Brocéliande Communauté (poste Eau)	17 020 €	
Sous-total	141 624 €	10 427 €
TOTAL PRÉVISIONNEL GEMAPI	152 051 €	

La totalité des charges des syndicats ne peut être recouvrée par le biais de la taxe GEMAPI, certaines dépenses n'étant pas éligibles.

Le montant annuel des charges à recouvrer en 2024 est estimé à 103 631 €.

	GEMA	PI
SMGBO	7 935 €	
Eaux & Vilaine	71 774 €	10 427 €
Brocéliande Communauté (poste Eau)	13 495 €	
Sous-total	93 204 €	10 427 €
TOTAL PRÉVISIONNEL À RECOUVRER	103 631 €	

Le produit de la taxe voté par la collectivité est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes procurées par chacune de ces taxes. Toutefois, une exonération de taxe Gemapi est accordée aux organismes HLM et à leurs occupants.

Recettes fiscales attendues en 2024

Pour 2024, les recettes fiscales et les reversements attendus s'établiraient comme suit en tenant compte de la seule augmentation des bases de valeurs locatives (sans tenir compte de l'évolution du nombre d'habitations et d'entreprises) :

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES					
Produits	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
TH	2 038 033 € 2,39%	101 168 € -95,04%	105 515 € 4,30%	113 006 € 7,10%	118 656 € 5,00%
TFB	102 226 € 2,98%	96 781 € -5,33%	173 375 € 79,14%	185 629 € 7,07%	197 220 € 6,24%
TFNB	23 031 € 1,26%	23 084 € 0,23%	23 982 € 3,89%	25 685 € 7,10%	27 004 € 5,13%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	12 792 € 3,01%	12 689 € -0,81%	14 368 € 13,23%	14 000 € -2,56%	14 000 € 0,00%
TASCOM	165 650 € 71,74%	160 677 € -3,00%	162 398 € 1,07%	162 398 € 0,00%	169 898 € 4,62%
IFER	262 873 € 1,35%	273 342 € 3,98%	294 581 € 7,77%	307 249 € 4,30%	330 000 € 7,40%
CVAE	758 038 € 12,83%	686 585 € -9,43%	726 208 € 5,77%	- € -100,00%	- €
CFE	1 180 644 € 7,20%	849 480 € -28,05%	869 311 € 2,33%	962 523 € 10,72%	1 005 387 € 4,45%
Autres impôts locaux ou assimilés	50 996,00 € -70,60%	10 672,00 € -79,07%	88 771,00 € 731,81%	31 000,00 € -65,08%	0,00 € -100,00%
Taxe GEMAPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 320,00 €	103 631,00 € 3,30%
TOTAL RECETTES	4 594 283 €	2 214 478 €	2 458 509 €	1 901 810 €	1 965 796 €
Compensation TF		7 054 €	7 395 €	10 209 €	10 000 €
Compensation fraction de TVA	- €	2 034 725 €	2 229 659 €	2 290 529 €	2 389 022 €
Compensation CFE	- €	331 738 €	366 508 €	432 597 €	435 000 €
Compensation CVAE				787 697 €	787 697 €
TOTAL RECETTES	4 594 283 €	4 587 995 €	5 062 071 €	5 422 842 €	5 587 515 €
		-0,14%	10,33%	7,13%	3,04%

Évolution de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 835,3	4 803,4	1 680,3	2 042,7	2 698,1	2 700,0
RECETTES D'EQUIPEMENT	4 739	444	461	363	501	618
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 904	4 359	1 219	1 679	2 197	2 082

En 2023, le niveau de dépenses d'investissement de la Communauté devrait s'établir aux environs de 2 700 K€ soit un **taux de réalisation de 56 %**.

Ces dépenses d'investissement concernent principalement :

- Les travaux du multi-accueil à Bréal sous Montfort : 1 200 k€
- La poursuite du développement du Très Haut Débit : 355 k€
- Les travaux du Repaire : 250 k€
- Les travaux de la tranche 1 des liaisons cyclables : 230 k€
- Le versement de fonds de concours aux communes membres : 200 k€
- Le solde des travaux à l'Office du tourisme à Paimpont : 70 k€
- Le pass commerce : 60 k€

Les principales opérations reportées, décalées ou qui n'ont pas fait l'objet de dépenses en 2023 :

- Fonds de concours logements sociaux : 120 k€
- Rénovation de l'éclairage public rue des Entrepreneurs à Bréal sous Montfort : 82 k€
- Aménagement des sites sensibles : 36 k€
- Aides directes aux agriculteurs : 15 k€
- Signalétique de zones : 15 k€
- Aires d'accueil de gens du voyage : 4 k€

Les principales opérations ayant pris du retard en 2023 :

- Les travaux du Repaire : - 800 k€
- L'aménagement de l'îlot du Châtelet : - 366 k€
- Les fonds de concours
- Les fonds de concours thématiques 2022-2026

Les Communes peuvent solliciter la Communauté sur des fonds de concours thématiques (la Communauté → les communes) relatifs à sept domaines d'intervention :

- Les travaux d'accessibilité,
- La modernisation et l'extension des réseaux d'éclairage public
- Les économies d'énergie dans les bâtiments publics,
- La vie socioculturelle
- La défense incendie
- La mobilité
- Le secteur sanitaire et social

COMMUNES	Enveloppe PFF 2022-2026	Sollicité	Non sollicité	Versé	Reste à verser
Bréal-sous-Montfort	198 692,00 €	- €	198 692,00 €	- €	198 692,00 €
Maxent	72 550,00 €	- €	72 550,00 €	- €	72 550,00 €
Monterfil	65 726,00 €	- €	65 726,00 €	- €	65 726,00 €
Paimpont	82 449,00 €	13 666,56 €	68 782,44 €	6 833,28 €	75 615,72 €
Plélan-le-Grand	137 114,00 €	137 114,00 €	- €	68 557,00 €	68 557,00 €
Saint-Péran	39 165,00 €	- €	39 165,00 €	- €	39 165,00 €
Saint-Thurial	88 685,00 €	88 685,00 €	- €	44 342,00 €	44 343,00 €
Treffendel	65 620,00 €	11 679,06 €	53 940,94 €	5 839,53 €	59 780,47 €
TOTAL	750 000,00 €	251 144,62 €	498 856,38 €	125 571,81 €	624 428,19 €

- Les fonds de concours liés aux logements sociaux 2022-2026

- Aide aux communes pour la construction de logements sociaux par les bailleurs sociaux : 3 000 € / logement : **30 000 € (10 logements) demandés par la commune de Plélan-le-Grand le 26/10/2023**
- Aide aux communes pour soutenir la rénovation du parc ancien locatif communal ou CCAS : 1 000 € / logement : **pas de demande en 2023 au 30/10/2023**

Conformément au Pacte Fiscal et Financier 2022-2026, un état de situation de l'évolution du nombre de logements construits et en projet sera conduit, pour permettre l'élaboration d'une **clause de revoyure en 2024.**

Il est à noter que la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport définitif, invite, la collectivité à réaliser **un bilan à mi-parcours** sur l'ensemble des projets déposés, les consommations de crédits et les perspectives réalistes de consommations de crédits sur la période afin, le cas échéant, d'adapter les objectifs et enveloppes financières définis initialement.

Situation de l'endettement

ENDETTEMENT AU 31/12/N BUDGET PRINCIPAL				
	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (en K€)	4 026,00 €	3 674,88 €	3 320,51 €	2 962,88 €
Capacité de désendettement (en années)	2,5	2,8	1,9	1,8

De l'évolution des investissements découle directement l'évolution de l'encours de dette. En effet, en finances locales l'emprunt fait office de réelle variable de bouclage au financement des investissements des collectivités.

Fin 2023, **l'encours de dette sur le budget principal s'établit à 2 963 k€** soit une capacité de désendettement (c'est-à-dire la durée exprimée en année que la Communauté de Communes mettrait à rembourser sa dette après avoir honoré toutes les dépenses courantes) de moins de **2 années. Le seuil d'alerte est de 8 à 10 années.**

EMPRUNTS EN COURS AU 31/12/2023					
	Taux fixe	Capital restant du au 31/12/2022	Remboursement de capital 2023	Capital restant du au 31/12/2023	Date de la dernière échéance
CMB	1,28%	2 943 391 €	257 066 €	2 686 325 €	28/08/2033
Crédit Agricole	1,87%	377 119 €	100 565 €	276 554 €	30/07/2026
Caisse d'Epargne (budget atelier relais)	4,38%	87 500 €	50 000 €	37 500 €	25/08/2024

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence communautaire « maison des associations communautaires » de Saint Péran, Brocéliande Communauté rembourse à la commune de Saint Péran les annuités de l'emprunt contracté par Saint-Péran pour l'acquisition du bâtiment (145 K €).

En 2023, Brocéliande Communauté a remboursé 1 262.04 € au titre des intérêts et 9 217.84 € pour le capital. L'emprunt se termine en 2025.

Les budgets annexes

- Budget ZA Brocéliande

Il y a eu peu de dépenses en 2023 à ce jour sur les zones d'activités communautaires.

En 2023, le budget principal a consenti une avance au budget ZA Brocéliande Communauté afin d'équilibrer sa section d'investissement (2 013 685.07 €).

La bonne santé comptable de la section de fonctionnement du budget annexe a permis de rembourser au budget principal l'avance consentie en 2021 (100 000 €).

PRINCIPALES DEPENSES SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2023 (au 18/10/2023)		
Zone d'activités	Nature des dépenses	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	Travaux de viabilisation	14 468,12 €
	Frais de maitrise d'oeuvre et de bornage	24 475,00 €
ZA CHATELET - ST THURIAL		- €
ZA TREFFENDEL		- €
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRAND	Frais de maitrise d'oeuvre et de bornage	250,00 €
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	Travaux de viabilisation - extension de voie	2 573,00 €
	Frais de maitrise d'oeuvre et de bornage	10 180,24 €
TOTAL		51 946,36 €

Brocéliande Communauté a vendu 5 terrains en 2023. Tous les parcs d'activités sont concernés par une vente au moins, sauf la ZA de Treffendel et la ZA Chatelet.

VENTES DE TERRAINS SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2023 (au 18/10/2023)			
Zone d'activités	Entreprises	Surfaces vendues	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	SCI NOSS	1 688	50 306,66 €
	SCH RAPHELIA	1 660	51 000,00 €
	SAS LA SOURCE	34 297	175 746,00 €
ZA CHATELET - ST THURIAL		0	- €
ZA TREFFENDEL		0	- €
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRANS	SCI HONORÉ	3 644	67 392,00 €
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	SCI MAPHI IMMO	1 520	21 280,00 €
TOTAL		42 809	365 724,66 €

Sur la base des frais de maitrise de d'oeuvre et des travaux envisagés à court terme sur les ZA Le Hindré, ZA des Noës et ZA Chatelet, et sans sortie du coût des 8 ha de terrains déclassés en agricole dans le PLUI (PA Gds Chênes) et dans l'hypothèse où l'ensemble des terrains seraient commercialisés aux prix de vente actuels, le budget ZA unique serait en déficit de 577 714 €.

Zones d'activités	Déficit ou excédent au 31/12/22	Coût acquisition foncière (en € HT)	Coût aménagement : études/travaux	Etudes et Travaux à venir	TOTAL des coûts (acquisitions + travaux)	Coût total au m ² aménagé	Recettes totales au 31/12/23 : ventes de lots et subventions publiques	surface restant à céder en m ² hors espaces publics	Prix au m2 proposé à la vente au 20/10/2023	Déficit ou excédent en € dans l'hypothèse où l'ensemble des terrains seraient commercialisés
			(en € HT)							
ZA Hindré - Bréal	- 361 286 €	1 091 316,38 €	3 083 812,60 €	531 000,00 €	4 706 128,98 €	15,61 €	3 538 295,74 €	66 319	30 €	821 737
ZA Gs Chênes - Plélan	- 474 513 €	383 129,84 €	441 970,62 €	- €	825 100,46 €	26,14 €	403 455,77 €	6 946	20 €	282 725
ZA Les Noës - Plélan	- 257 649 €	111 804,79 €	1 120 407,53 €	998 000,00 €	2 230 212,32 €	16,39 €	948 231,80 €	55 418	14 €	506 129
ZA Le Chatelet - St Thurial	- 278 197 €	430 290,44 €	613 407,86 €	882 000,00 €	1 925 698,30 €	21,87 €	713 737,03 €	27 800	20 €	655 961
ZA Treffendel	60 960 €	82 903,79 €	538 288,12 €	- €	621 191,91 €	7,60 €	634 635,62 €	2 128	15 €	45 364
	- 1 310 685 €	2 099 445,24 €	5 797 886,73 €	2 411 000,00 €	10 308 332	16,14 €	6 238 355,96 €	158 611	-	577 714

Pour arriver à l'équilibre du budget unique, il faut envisager dès les prochaines cessions d'augmenter le prix de vente des terrains sur les PA.

Orientations 2024 sur le budget annexe ZA Brocéliande

- PA HINDRÉ 3 : études et travaux ex-réserve SOLINA (462 k€)
- PA HINDRÉ 3 : travaux de phase 2 (252 k€)
- PA NOES : travaux tranche 2 (études et travaux) : 228 k€
- PA CHATELET : études (53 k€)
TOTAL DÉPENSES ENVISAGÉES : 995 k€

- PA HINDRE : 813 k€ de vente de terrains
- PA NOES : 105 k€ de vente de terrains
- PA GRANDS CHÊNES : 9.5 k€ de vente de terrain
- PA POINTE : 41 k€ de vente de terrain
TOTAL RECETTES ENVISAGÉES : 968 k€
(sur la base des promesses de vente signées à ce jour).

- Budget SPANC

Le budget est déficitaire en 2023 en raison du coût de l'étude sur le choix du mode de gestion du service.

- Budget Réseau de chaleur

Le cabinet d'études EXOCETH a mené, en 2022, un audit technique, économique et financier de l'installation livrée en 2012.

Son rapport propose des solutions techniques pour mettre en place un chauffage d'appoint et des préconisations financières et économiques sur les conditions d'exploitation du service.

Le conseil d'exploitation du réseau de chaleur s'est prononcé sur l'installation d'un ballon thermodynamique en solution de secours.

EXOCETH a été sollicité pour accompagner Brocéliande Communauté dans la conduite de l'opération. Nous sommes en attente de leur proposition.

- Budget Atelier relais

La mise en vente de l'immeuble de bureau n'a pas permis de trouver un acquéreur intéressé par le bâtiment.

Le locataire principal, MOAII, quitte ses bureaux début novembre 2023. Des contacts sont noués avec des locataires intéressés pour occuper ces espaces.

Ce budget annexe est actuellement déficitaire sur les 2 sections (fonctionnement et investissement).

- Budget Redevance Incitative

La collecte et le traitement des déchets ont été délégués au SMICTOM Centre Ouest depuis 2015.

Le financement du service est pris en charge par Brocéliande Communauté qui perçoit directement le produit des redevances incitatives versées par les usagers.

Ce budget devrait être légèrement excédentaire en 2023.

III. Orientations du budget 2024

Pour 2024, l'investissement communautaire prévisionnel s'établirait à un peu moins de 4 millions d'euros TTC.

Selon les trois axes définis lors de l'élaboration du Projet de territoire 2022-2026, les principales orientations figurant dans ce document se déclinent comme suit :

Un territoire préservé et en transitions

Agir pour la Biodiversité en Brocéliande

Le 2nd programme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » est conçu sur une durée de trois ans repose sur cinq axes principaux :

- (Ré) aménager des espaces de nature
- Gérer les espaces verts publics, bords de routes, fossés, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Rassembler chaque année les partenaires et citoyens autour d'une thématique
- Limiter l'impact humain sur le cycle naturel des espèces (risques de collision, pollution lumineuse, tourisme, urbanisation)
- Soutenir les initiatives locales qui contribuent à agir pour la biodiversité en Brocéliande

Les premières actions ont été engagées en 2023 avec la signature de 2 marchés avec le CPIE de Brocéliande : réalisation d'une cartographie des trames verte, bleue et noire (35 000 €), mission d'AMO pour accompagner les agents communautaires à la mise en œuvre de la stratégie territoriale de préservation de la biodiversité (34 375 €).

Pour mémoire, le budget global ABB 2 s'élève à 140 000 € TTC pour la période 2023-2026. Les recettes attendues s'élèvent à 72 800 €.

Énergie

Étude de planification énergétique territoriale

En 2023, une étude de planification énergétique territoriale a été lancée à l'échelle des trois EPCI composant le Pays de Brocéliande, sous forme d'un groupement de commande piloté par Montfort Communauté.

L'objectif est d'inscrire à court, moyen et long termes, le territoire dans une perspective d'autonomie énergétique à travers les énergies renouvelables et de récupération.

Les frais d'études, de procédure et dépenses diverses sont partagés à parts égales entre les trois Communautés de communes, soit 1/3 à la charge de chaque membre.

Le montant total pour Brocéliande Communauté, déduction faite des subventions reçues par Montfort Communauté, s'élève à 38 330 €.

L'étude a démarré cette année et devrait se terminer en juin 2024.

Conseil en énergie partagé

En 2023, une enquête interne a été menée conjointement par les trois EPCI à destination de leurs communes membres afin de déterminer l'opportunité de création d'un Conseil en Énergie partagé (CEP). L'objectif du CEP consiste à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une stratégie globale d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine.

Sept communes du territoire (sauf Bréal-sous-Montfort) se sont prononcées favorablement.

Le coût de fonctionnement du service est estimé à 55 000 € / an. L'investissement (véhicule de service, matériels de bureau et techniques) est lui évalué à 30 000 €.

Un positionnement politique est attendu en fin d'année 2023 sur l'opportunité et les conditions de mise en place de ce service, avec une aide possible dégressive de l'ADEME et de la Région sur 3 ans (70% la 1^{ère} année, 50% la 2^{ème} année, 30% la 3^{ème} année).

Économies d'énergie dans le parc communautaire

Une enveloppe de 4 200 € HT par cinéma, soit 8 400 € HT au total est proposée afin de remplacer les luminaires énergivores par des Leds.

Les travaux prévus le long de la rue des Entrepreneurs à Bréal-sous-Montfort (nouvelle implantation et remplacement de 19 candélabres) seront effectués en 2024, pour un montant de 89 000 €.

Grand et petit cycles de l'eau

GEMAPI

Les actions de reconquête de la qualité des masses d'eau sont au cœur de la démarche conduite par Eaux & Vilaine et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, avec la volonté politique affichée d'atteindre, à l'horizon 2027, 21 % des masses d'eau cours d'eau en bon état sur les unités Est et Ouest.

Cette ambition pour Eaux & Vilaine se traduit par un Programme de Mesures (PDM) chiffré à 5 M€/an sur l'unité Ouest et 7,50 M€/an d'actions sur l'unité Est pour les compétences GEMA et associées (dont Breizh Bocage par exemple). Pour le Grand Bassin de l'Oust, le programme s'élève à 3,20 M€/an.

La participation de Brocéliande Communauté à Eaux et Vilaine (comprenant le socle, la prévention contre les inondations, le protocole Unité Ouest) est estimée à 122 031.46 € pour 2024. La participation au SMGBO serait de 13 000 € en 2024.

Côté protection des inondations, la participation socle annuelle de la Brocéliande Communauté s'élève à 10 427 €/an jusqu'en 2025.

Dans le cadre d'un protocole Prévention des Inondations signé entre Eaux et Vilaine et les 3 EPCI de Brocéliande, Montfort et St Méen Montauban, une étude d'optimisation hydraulique des sites de ralentissement des crues du bassin-versant du Meu a été menée sur le bassin-versant du Meu. Les indicateurs économiques de l'analyse coûts – bénéfiques s'avèrent défavorables quel que soit le scénario présenté et malgré les tests de sensibilité réalisés.

Les territoires concernés souhaitent désormais travailler à des solutions alternatives en déployant des actions de ralentissement de ruissellement de manière diffuse sur le bassin versant (bocage sur talus en travers des pentes, restauration de cours d'eau, préservation restauration de ZH et évolution de certaines pratiques agricoles).

Le montant inscrit dans le PPI 2023 (500 000 € de travaux) est donc caduc.

La taxe GEMAPI a été instaurée en 2023. Le montant à recouvrer pour 2024 est estimé à 103 631 € (y compris le poste de chargé de mission Grand et Petit cycles de l'Eau).

Eau

Pour permettre de répondre aux enjeux multiples de reconquête de la qualité des masses d'eau dans le cadre du contrat de bassin 2023-2027, de préparer le transfert de la compétence assainissement par anticipation au 1^{er} janvier 2025, d'assurer la transversalité des projets liés à l'eau et à la biodiversité, le Conseil communautaire a créé un poste contractuel de chargé.e de mission « Grand et petit cycles de l'eau ». Cet agent a pris ses fonctions en mai 2023.

Brocéliande Communauté a sollicité officiellement, par délibération du 10 juillet 2023, la sortie du Syndicat Mixte « Eau de la Forêt de Paimpont ». Cette demande émanant de Brocéliande

Communauté, la prise en charge de l'étude juridique, administrative et financière sera à la charge de l'EPCI pour un coût estimé à 20 000 €.

Enfin, la question du devenir de l'étang de l'Etunel à Monterfil – Treffendel est en cours de discussion. Un positionnement politique est attendu d'ici fin 2023 afin de déterminer l'implication de Brocéliande Communauté et des communes concernées.

Assainissement

Deux appels publics à concurrence ont été lancés en septembre 2023 pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le transfert de la compétence assainissement et sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal.

Le coût de ces missions est estimé à 330 000 € HT, avec une aide financière prévisionnelle de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du coût du transfert.

Concernant le SPANC, une réflexion sera proposée, en 2024, pour la mise en place d'une procédure de pénalités à l'encontre des propriétaires récalcitrants à mettre aux normes leurs systèmes d'assainissement non collectif non conformes.

Agriculture

Pour permettre la reconquête de la qualité de la masse d'eau, il est inscrit au Projet de territoire 2022-2026 la participation financière de Brocéliande Communauté au coût des diagnostics IDEA afin d'évaluer la durabilité d'exploitations agricoles au service de la transition agroécologique. Pour 2024, un budget de 4 500 € sera proposé correspondant à 4 diagnostics.

De même, il sera proposé d'inscrire au BP 2024, un partenariat avec la Chambre d'agriculture, qui vise à initier la mise en place d'un dispositif d'échanges parcellaires. Le coût est estimé à 12 000 € TTC.

Mobilité

Ligne BreizhGo n° 12 entre Plélan-le-Grand et Redon

La collectivité cofinance, depuis janvier 2023, cette nouvelle ligne de transport en commun avec la Région Bretagne, Redon Agglomération et De l'Oust à Brocéliande Communauté. Elle doit faire bénéficier au territoire d'une ouverture sur l'ouest et les bassins de vie de Beignon et Guer. Huit allers-retours par jour seront effectués, depuis et vers Plélan-le-Grand pour une expérimentation fixée jusqu'à septembre 2025.

Le coût annuel de fonctionnement de cette ligne est de 60 000 € TTC en 2023 (coût réactualisé 3 fois par an), dont une partie peut être prise en charge par TEN MOD.

Poursuite du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

Suite à la prise de la compétence mobilité fin 2020, la collectivité a engagé en 2023 la phase de concertation nécessaire à la définition des enjeux qui doit aboutir à la rédaction d'un plan d'actions en 2024, en déclinant les orientations stratégiques en termes de mobilité pour le territoire à l'horizon 2030. Le bureau d'études Commun Accord a assisté la collectivité, notamment sur ce volet concertation, qui a une place centrale dans la construction de ce document. La finalité de ce PDMS est d'établir un plan d'actions afin de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle pour décarboner les déplacements sur le territoire.

Le coût du plan de mobilité simplifié s'établit à 37 050 € TTC financés à hauteur de 50 % dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD.

Déploiement de deux lignes de covoiturage spontané à Maxent et Saint-Péran

Depuis l'été 2023, 2 lignes de covoiturage spontané sont expérimentées entre Maxent et Plélan ainsi que Saint-Péran et Plélan.

Quatre arrêts physiques ont été déployés matérialisés par des panneaux à message variable, les coûts de fonctionnement annuels du service sont de 7 239.20 € HT. Le déploiement de nouvelles offres a été évoqué à plusieurs reprises dans la phase de concertation du PDMS et en lien avec les projets des EPCI voisins.

Liaisons cyclables inter-bourgs

La première tranche des travaux (Saint-Thurial / Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand/ Saint-Péran / Treffendel) a été inaugurée en septembre 2023. Elle a notamment permis de réaliser 14,3 km de cheminements balisés, dont 4,4 km de reprise de revêtement, pour un montant total de 528 013.62 € TTC, financé à hauteur de 375 548 €. Le plan d'action du PDMS devra permettre de préciser les modalités de déploiement de la tranche 2 qui pourrait s'engager courant 2024. Des recettes à hauteur de 500 000 € sont inscrites au PPI (sur la base d'une dépense de 900 000 euros).

Interventions scolaires et adultes

Brocéliande Communauté s'est engagée dans le programme « Savoir rouler à vélo » avec une double cible :

- à destination des écoles du territoire visant à l'apprentissage du vélo pour les écoles de CM2, l'objectif étant d'être autonome à l'entrée au Collège. Quatre écoles du territoire sont concernées pour 2024 (les deux écoles de Monterfil, les écoles publiques de Saint-Thurial et Treffendel).
- également pour les adultes souhaitant se remettre en confiance

Le coût total de cette démarche est estimé à 12 697 € TTC ; une subvention de 3 000 € a été attribuée par la MSA.

Une enveloppe de 20 000 € est proposée au budget 2024 pour inclure dans la démarche d'autres écoles volontaires.

Des subventions (Etat et TEN MOD) sont attendues à hauteur de 80%.

Déchets – Économie circulaire

Poursuite de la démarche « Territoire Économe en Ressource » engagée par le SMICTOM en partenariat avec les 3 EPCI d'Ille-et-Vilaine avec pour objectifs :

- Développer l'économie circulaire en créant une synergie entre les acteurs du territoire
- Concilier valorisation des ressources et amélioration de la compétitivité des entreprises locales en contribuant notamment à optimiser la gestion des déchets et à sécuriser les approvisionnements
- Animer une dynamique dans les processus d'utilisation raisonnée des ressources disponibles

Le financement à parts égales est réparti entre les 3 EPCI à raison de 3 000 € TTC/an sur la durée du programme (3 ans).

Un territoire rural, attractif et solidaire

Petites Villes de Demain - Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Brocéliande Communauté associée aux communes de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand a été sélectionnée à l'appel à projet Petites Villes de Demain.

Le programme est conçu pour soutenir les 2 communes et l'EPCI sur 6 ans, entre 2021 et 2026. Une Cheffe de projet a été recrutée, par Brocéliande Communauté, en septembre 2021 pour une durée de 3 ans, renouvelable sur 6 ans maximum.

La démarche d'accompagnement a donné lieu à la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire en fin d'année 2022. Les communes concernées déclinent désormais leurs actions opérationnelles au fil de l'eau.

Les études pré-opérationnelles nécessaires à la conclusion d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sont terminées. La phase d'études pré-opérationnelles comprenait également un volet « Renouvellement Urbain » pour les communes de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand, auquel il ne sera pas donné suite, en accord avec les communes concernées. Concernant la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH, la phase préparatoire a pris du retard compte tenu d'un contexte national réglementaire et financier incertain, qui sera précisé à l'automne 2023. Cela permettra ainsi à Brocéliande Communauté de définir son programme et les modalités d'intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, en complément des nouveaux dispositifs existants. Le budget pour 2024 consacré à l'amélioration de l'habitat privé est estimé à 100 000 € HT.

Habitat

Bricobus

Brocéliande Communauté a sollicité auprès de ses huit communes un transfert de compétence pour lui permettre de donner suite à la proposition de l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne, avec le soutien financier du Syndicat Départemental d'Énergie 35, du Département et de la Fondation Abbé Pierre, pour le déploiement d'une expérimentation sur le sud-ouest du département de l'Ille-et-Vilaine, secteur particulièrement touché par la précarité énergétique pour le logement.

Ce partenariat vise à mutualiser des moyens techniques et humains à l'échelle de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour aller à la rencontre des ménages modestes et très modestes par le déploiement de l'intervention d'un Bricobus sur des lieux de passage et les accompagner en cas de mal-logement et de précarité énergétique par des chantiers solidaires.

Le budget annuel consacré à ce partenariat est estimé à 10 000 € HT.

Habitat insolite

Conformément au Projet de territoire 2022-2026, une réflexion menée par un groupe-projet est actuellement en cours sur l'habitat insolite.

Cette instance politique est née de l'écriture du PLUi, dont le calendrier n'avait pas permis de traiter les demandes de la population portant sur les nouvelles formes d'habitat (que l'on peut également qualifier d'habitat insolite, habitat léger, ou habitats écologiques réversibles.)

L'association BRUDED a beaucoup travaillé sur ce sujet et a récemment organisé deux demi-journées pour présenter des projets de lotissements conçus pour accueillir des tiny house. Le premier volet mis en avant par les communes porteuses de ces démarches est l'intérêt social, dans la mesure où cela ouvre des solutions de logement à bas coût, notamment pour les jeunes, dans un contexte où l'accès au logement est difficile.

Compte tenu des compétences partagées sur le sujet de l'habitat entre les communes et Brocéliande communauté, le groupe projet propose d'engager une étude en 2024 sur le

potentiel d'aménagement identifié par les communes volontaires et permettant de trouver un aboutissement opérationnel durant le mandat, porté à l'échelle communale.
Un budget de 10 000 € HT est proposé en 2024.

Accueil des Gens du Voyage

L'étude d'opportunité menée avec l'AGV 35 a permis de préciser les besoins d'ancrage des Gens du Voyage à savoir la création de deux aires de petit passage à Plélan-le-Grand et Bréal-sous-Montfort sur la période 2022-2025. Une demande officielle a été faite pour modifier le schéma départemental en conséquence.

En 2024, il conviendra d'avancer sur les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ces deux équipements et de démarrer les études de maîtrise d'œuvre.

Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant à Bréal-sous-Montfort

Les travaux ont démarré en septembre 2022 et l'ouverture de la structure est programmée au 11 mars 2024. La crèche comprendra 24 places, le bâtiment intégrera également des bureaux de permanence et une salle d'animation petite enfance communale.

Le coût d'investissement est de 1 500 000 € HT (études, travaux et révisions de prix).

Au 30 septembre 2023, il reste à payer environ 400 000 € HT.

Les recrutements nécessaires au bon fonctionnement de la structure ont été lancés en septembre 2023. La directrice de la future structure sera en poste le 30 octobre 2023.

Le coût de fonctionnement de la structure est estimé à 465 000 €/an.

Les marchés de mobilier, d'électroménager, de matériel éducatif ont été lancés en septembre 2023 et seront attribués en fin d'année 2023.

Espace France Services

L'Espace France Services a ouvert ses portes le 11 juillet 2022.

Le fonctionnement de ce dispositif (100 000 € comprenant 2 ETP et les frais de structures) est mutualisé avec Montfort Communauté qui porte la labellisation pour le compte des deux EPCI. Les lieux de permanences sont répartis sur Plélan-le-Grand et Montfort-sur-Meu.

La fréquentation constatée au sein de ce service, ainsi que l'opportunité d'une dernière vague de labellisation sur le Département ont mené à la réflexion de la création d'un Espace France Services dédié au territoire de Brocéliande Communauté.

Le site labellisé se trouvera à Bréal-sous-Montfort et une antenne sera maintenue à Plélan-le-Grand.

Cette nouvelle organisation a été validée par le Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 et implique le recrutement de 2 ETP. Le budget prévisionnel pour 2024 s'élève à 93 000 € en fonctionnement, avec un reste à charge de 58 000 € et à 6 050 € pour la partie investissement.

Base VTT Trial à Saint-Thurial

Les études techniques (études d'impact environnemental et maîtrise d'œuvre) pour l'aménagement d'une base de VTT Trial à Saint-Thurial sont en cours.

Les travaux d'aménagement des pistes et de construction du local dédié devraient démarrer au second semestre 2024 dès validation des autorisations d'urbanisme.

Un budget d'étude (50 000 € HT) et de travaux (100 000 € HT) est prévu en 2024.

Une subvention du CD35 dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale est fléchée à hauteur de 30 000 € ainsi qu'une subvention DETR.

Culture

Réseau des médiathèques

Brocéliande Communauté a confié à ABCD l'élaboration d'un schéma de lecture publique. La phase diagnostic a été restituée au Conseil Communautaire du 10 juillet 2023.

Les groupes de travail avec les élus et les agents des médiathèques vont désormais travailler à la construction des phases « enjeux » et « élaboration du programme d'actions », qui devraient être proposées à la validation du conseil communautaire lors du 1^{er} semestre 2024. L'enveloppe allouée à la finalisation de ce schéma est de 14 000 € TTC.

Donner à voir la programmation culturelle

Le Projet de territoire fait état d'une série d'actions pour valoriser et donner à voir la programmation culturelle de Brocéliande au travers de l'édition d'une programmation, d'actions avec les partenaires métropolitains, de l'accueil de résidences missions, etc. Un budget de 15 000 € est prévu pour 2024.

Œil vert

Pour favoriser le partenariat international entre les territoires forestiers, Brocéliande Communauté s'était inscrite en 2022 dans un programme de résidence artistique destiné aux artistes des forêts du monde. Le projet de territoire prévoit la tenue d'une manifestation biennale sur les huit communes. Pour 2024, un budget de 10 000 € sera fléché.

Vie associative

Pour faciliter les échanges et les interactions entre les associations, les accompagner dans leur quotidien, favoriser l'engagement bénévole et assurer le suivi des équipements communautaires mis à disposition d'associations (notamment la Maison communautaire des associations à Saint-Péran), il était envisagé, dans le cadre du projet de territoire, le recrutement d'un agent à mi-temps à compter de 2023.

Sur proposition de la commission générale, le Conseil communautaire a validé, le 25 septembre dernier, la création d'un CDD de projet pour accompagner les élus sur le devenir des certains équipements communautaires (Mezon du Carouj, Base nautique, maison des associations) et sur le lancement des études de programmation du futur vélodrome à Plélan-le-Grand.

Sur ce dernier point, un coût prévisionnel d'étude est proposé à hauteur de 50 000 € HT.

Pour l'année 2024, il est proposé d'allouer une enveloppe de 295 000 € à destination des associations et des partenaires (L'Apince, les Amis des Sentiers de Brocéliande, l'RmineVerte, Initiative Brocéliande, l'Association de Sauvegarde du Val sans Retour, ADIL 35 et SOS Victimes).

Équipements communautaires sport culture

Les deux terrains de football synthétique nécessitent un entretien poussé au terme des 4 ans de fonctionnement (décompactage et recharge de granulats) pour un coût estimé de 26 000 €.

Une réflexion interne sur l'aménagement du local de l'aire de repos de Paimpont-Brocéliande situé à Plélan-le-Grand, le long de la RN24, sera menée afin d'améliorer les conditions estivales de travail des saisonniers et revoir, le cas échéant, l'aménagement de l'espace de vente (modification de la banque d'accueil et du comptoir).

Déploiement de la fibre optique

Après le lancement des marchés de travaux de la deuxième tranche des deux premières phases de déploiement (2016-2023), Mégalis Bretagne doit engager le déploiement de la phase III avec un objectif de couverture intégrale d'ici la fin 2026.

Pour Brocéliande, ces opérations de déploiement en phase 3 correspondent à 6 031 prises estimées selon les 1^{ères} études.

Nombre total de prises à déployer (2016-2026)	11 726
Nombre de prises en phase I (2016-2018)	428
Nombre de prises en phase II (2019-2023)	5 267
Nombre de prises restant à déployer en phase III (2024-2026)	6 031

La contribution de l'EPCI est fixée à 308 €/prise quel que soit le coût réel des travaux, les autres financeurs (Europe, Etat, Région, Département) assurant la prise en charge de la différence. Aussi, pour cette opération de phase 3, le coût prévisionnel restant à la charge de la Communauté est estimé à 1 857 548 € HT.

Conformément aux principes arrêtés par le Syndicat Mixte, un acompte de 25% du montant prévisionnel soit 405 283 € sera inscrit pour 2024.

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi approuvé le 21 juin 2021 a fait l'objet, en 2022, d'une procédure de modification pour corriger quelques erreurs matérielles. En septembre 2023, un appel public à la concurrence a été lancé afin de retenir un bureau d'études chargé d'accompagner la collectivité dans la première procédure de révision.

Un budget de 30 000 € HT sera proposée pour 2024.

Un tissu économique dynamique et responsable

La poursuite des dispositifs d'aide aux entrepreneurs et aux commerçants

Le déploiement des dispositifs de prêts croissance et du pass commerce et artisanat reçoit un accueil très favorable de la part des entreprises locales.

La reconduction de ces dispositifs semble évidente pour l'année 2024.

Une enveloppe de 50 000 €, en recul par rapport à 2023 du fait de critères d'éligibilité plus restrictifs, est proposée pour le pass commerce et artisanat.

Ce dispositif est co-porté par la Région qui y participe à hauteur de 50 %.

Aide directe à l'installation aux agriculteurs

Il est proposé d'affecter une aide directe à l'installation des agriculteurs.

Une enveloppe de 15 000 € est sollicitée (3 dossiers à partir de mi-2024). Les critères d'attribution restent à définir en commission transition écologique et économie-emploi-agriculture en collaboration avec la Région Bretagne. L'inscription de cette aide par avenant à la convention régionale est projetée au premier semestre 2024.

Commerces communautaires

St Thuria

Le porteur de projet sélectionné en 2022 a été accompagné en 2023 par TAG 35 et devrait ouvrir la « cantine » en fin 2023. Un accompagnement post création est prévu à la convention et devrait être réalisé au premier trimestre 2024.

Les loyers seront quant à eux calculés par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise avec une croissance progressive sur 3 ans.

Maxent

Le locataire du commerce communautaire bénéficie d'un loyer réduit à 560 € HT / mois jusqu'au 31 décembre 2023.

En l'absence de décision, le loyer prévu au bail (700 € HT) s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un positionnement des élus est attendu.

La commission Finances réunie le 23 octobre 2023 propose d'appliquer les termes prévus au bail à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Repaire et l'aménagement de l'îlot du Châtelet à Bréal-sous-Montfort

Depuis novembre 2016, la Communauté cherche à densifier l'offre d'accueil des entreprises sur son territoire. La volonté politique est d'offrir un parcours résidentiel complet pour les entreprises. Le programme repose sur la construction d'un immobilier d'entreprises conçu comme un lieu ressource de la vie économique innovant et ambitieux.

Le projet a été validé par le conseil communautaire en fin d'année 2020.

Les travaux ont démarré en janvier 2022 mais rencontrent des aléas depuis la liquidation de l'entreprise de couverture.

Au 18 octobre 2023, il reste 1.1 million d'euros HT à verser (travaux et études, y compris actualisation des prix).

Parallèlement, les travaux d'aménagement de la 2nde phase (travaux de finition) de l'îlot du Châtelet sur lequel prennent place le Repaire ainsi que le multi-accueil communautaire vont démarrer pour permettre l'accès à la petite crèche.

Au 18 octobre 2023, le montant des travaux et études restant à payer s'élève à 366 000 € HT.

Bureaux-relais à Plélan-le-Grand

En 2023, Brocéliande Communauté, sur décision du Conseil communautaire, a mis en vente l'immeuble de bureaux situé à Plélan-le-Grand sur le Parc d'activités « les Noës ». Devant l'absence de candidat à l'acquisition, il convient de se questionner sur le devenir de cet équipement et d'envisager de le conserver dans le patrimoine communautaire.

En présence d'un classement DPE E et devant l'opportunité de lever un certain nombre de financements, il convient de lancer une réflexion concernant la rénovation thermique de cet équipement.

Cette rénovation pourrait être éligible à une aide au titre du fonds vert.

Par ailleurs, il est envisagé d'aménager la salle de réunion et de convivialité de l'immeuble de bureaux à des fins de location.

Politique d'animation

Après une année 2023 dense en matière d'animations à l'échelle de la SD3E, il est envisagé de travailler à une échelle locale en 2024. Une projection sur des réunions d'entreprises accompagnées via le PCA ou le Prêt croissance, des réunions à l'échelle des zones ou encore des animations/formations sur des thématiques comme la RH.

En outre, une série d'animations sera prévue dans l'optique de l'ouverture du Repaire en 2025. Ces dernières auront pour objectifs de fédérer les forces locales et de diffuser la marque et les valeurs du Repaire.

Etude de densification des Parcs d'Activités

Au vu du contexte territorial (tension forte sur le foncier communautaire et application de la loi climat et résilience avec le ZAN), Brocéliande communauté doit être proactif dans la recherche de solutions pour l'installation d'entreprises. Ainsi, une étude sur les potentiels de densification des parcs d'activité sera lancée en 2024.

Un budget de 20 000 € est proposé pour cette étude.

Stratégie de développement d'un tourisme durable

En 2022, l'Agence Départementale d'Ille-et-Vilaine a réalisé un travail de diagnostic du tourisme sur le territoire et d'analyse de l'organisation actuelle de la gouvernance. Ces travaux ont permis de cibler les trois axes de la politique de développement touristique pour le mandat :

1. Profiter du flux touristique existant (Paimpont, Jardins de Brocéliande) pour le répartir sur le reste du territoire
2. Développer un tourisme durable, qui respecte l'environnement (aménagements, mobilités) et favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux du territoire communautaire
3. Organiser le développement touristique à l'échelle de Brocéliande Communauté avec une organisation territoriale structurée.

Il conviendrait pour 2024, d'engager une étude spécifique d'accompagnement à la rédaction d'un schéma de développement du tourisme durable. Le coût estimé est de 70 000€ avec une aide de 50% du CD35.

Office de tourisme – Porte des secrets à Paimpont

Quelques travaux sont proposés à l'Office de tourisme situé à Paimpont :

- Agencement de meubles dans la boutique (jeux, affichage) : 5 000 € HT
- Aération du local informatique : 8 000 € HT
- Remplacement de stores à la boutique : 4 000 € HT

Aire de camping-cars aux Jardins de Brocéliande

Le dispositif d'assainissement de la fosse de vidange (capacité de 6 000 litres) de l'aire de camping-cars n'est pas conforme à ce jour (sans risque de pollution ni atteinte à la personne). Au vu du nombre de vidanges effectuées cette année, de plus en plus nombreuses, il conviendrait de revoir la réhabilitation du dispositif. Le type de d'installation sera défini en fonction du résultat d'une étude de filière préalable. Le coût est estimé à 15 000 € TTC.

Sites Tombeau de Merlin – Fontaine de Jouvence – Val sans retour – Fontaine de Barenton - Paimpont

Retenus sites pilotes par la Destination Brocéliande, le programme d'études confié au bureau d'étude « les maîtres du Rêve » a été rendu au cours du 1^{er} semestre 2022.

Un positionnement politique est attendu avant d'aller plus en avant dans ces projets (acquisitions foncières, études, travaux). Un budget de 100 000 € TTC a été fléché sur ce projet.

De la même manière, il était envisagé de réaliser les travaux de préservation de la vallée de Raucou - Val sans retour – coût 120 000 € TTC.

Le parking d'accès actuel à la fontaine de Barenton commence à se dégrader et si on ajoute à cela l'organisation des rotations des cars, la question de sa réfection se pose. Le budget s'élève à 50 000 € TTC (grattage, nivellement, apport de matériaux et matérialisation des arrêts d'autocars).

La commission Finances réunie le 23 octobre 2023, au vu de la problématique foncière, propose de décaler d'une année les travaux d'aménagements sur les sites Tombeau de Merlin – Fontaine de Jouvence – Val sans retour et de conserver en 2024 la réfection du parking d'accès à la Fontaine de Barenton.

Sentiers d'interprétation - Paimpont

Un parcours d'interprétation autour du bourg de Paimpont est envisagé pour :

- Sensibiliser, améliorer la connaissance et la prise en compte des milieux par les publics et agir en faveur du développement durable, de la préservation et de la protection de la ressource naturelle (eau, fer, forêt).
- Permettre aux visiteurs d'accéder à des chemins de randonnées de proximité toute l'année (notamment en période de restrictions en forêt) – complémentaire au sentier du tour de l'étang réalisé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Un budget de 20 000 € TTC est fléché.

Animation « les Rendez-vous avec la lune » à Paimpont

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Brocéliande pilote un temps fort en fin d'année « les Rendez-vous avec la lune ». Le marché signé intégrait la réalisation d'une dernière édition en fin 2023. Comme inscrit au Projet de territoire 2022-2026, une étude de redynamisation de l'évènement devra être engagée, réalisée en régie, dès fin 2023 (objectif renouvellement pour l'édition 2024).

Organisation communautaire

Stratégie de communication

Dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans Brocéliande Communauté, et conformément à la stratégie de communication définie, un film de promotion du territoire sera réalisé fin 2023 (18 000 € TTC) et présenté lors de la cérémonie des vœux renouvelée et animée par un journaliste en janvier 2024.

Pacte de gouvernance

Le Pacte régissant les relations entre Brocéliande Communauté et les huit communes membres prévoit l'organisation d'une convention annuelle.

Budget : 5 000 € TTC.

Pacte fiscal et financier 2022-2026

Clause de revoyure

Le pacte fiscal et financier prévoit une clause de revoyure en 2024 concernant les fonds de concours « logements sociaux » afin de faire le point sur les réalisations, les projets en cours ou arrêtés... et, le cas échéant, d'ajuster le montant alloué par logement, dans le respect de l'enveloppe initiale.

Il est proposé d'élargir cette clause aux fonds de concours thématiques, comme évoqué par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport.

Fonds de concours structurant exceptionnel pour Maxent

Le projet de territoire 2022-2026 comporte la réalisation d'une étude sur la création d'un équipement culturel à Maxent.

Lors de la commission générale du 19 juin 2023, les élus communautaires ont validé le principe de l'attribution d'un fonds de concours structurant à la commune de Maxent pour ce projet, considérant que Brocéliande Communauté n'avait pas investi depuis 2004 sur la commune.

Le montant du fonds de concours et les modalités de ses versements seront déterminés en fonction du projet qui sera présenté par la commune de Maxent.

Personnel

À la demande du Bureau communautaire, une étude interne est en cours, menée en étroite association avec les DGS/Secrétaires des communes volontaires, sur la mise en place de titres-restaurants pour les agents à compter de mi-2024.

Le coût pour la collectivité est estimé à 25 000 € pour une année pleine si tous les agents adhèrent au dispositif.

Il sera également proposé d'engager une démarche de revalorisation du régime indemnitaire sur la base d'une enveloppe supplémentaire de 50 000 € en année pleine.

Siège communautaire

Le projet de territoire voté en 2022 prévoit des travaux d'extension du siège sur la période 2024-2025.

L'objectif principal est de quitter la salle Ozegane, très énergivore, et de construire, sur l'emprise du siège actuel, un bâtiment répondant aux nouvelles normes thermiques doté d'une salle de réunion, d'une salle de restauration et de bureaux permettant d'accueillir les services à la population (Espace France Services, SIJ).

Le budget de l'opération a été évalué à 550 000 € HT.

Programme pluri annuel d'Investissements – Dépenses (en TTC)

	2023	2024	2025	2026	Total
30 ans de BC - film promotionnel	0	18 000	0	0	18 000
AGV Halte de petit passage Bréal sous Montfort	0	8 400	24 000	72 000	104 400
AGV Halte de petit passage Plélan le Grand	0	8 400	24 000	72 000	104 400
Achat de véhicules	100 000	0	0	0	100 000
Agir pour la biodiversité	2 000	0	0	0	2 000
Agrandissement office du tourisme	72 000	0	0	0	72 000
Aides directes aux jeunes agriculteurs	0	15 000	30 000	30 000	75 000
Aire de camping car - Bréal sous Montfort	0	15 000	0	0	15 000
Aménagement ilot du Chatelet à Bréal sous Montfort	12 600	440 000	0	0	452 600
Assainissement - prise de compétence	0	276 000	60 000	60 000	396 000
CEP - remboursement acquisition véhicule + matériels techniques	0	29 000	0	0	29 000
Cinéma de Bréal	0	5 000	0	0	5 000
Cinéma de Plélan le Grand	0	11 000	0	0	11 000
Déploiement de la fibre optique	355 555	405 283	405 283	405 283	1 571 404
Folle Pensée - étude et aménagements	0	0	90 000	0	90 000
Fonds de concours logements sociaux	0	172 000	172 000	172 000	516 000
Fonds de concours structurant - équipement à Maxent	0	0	0	0	0
Fonds de concours thématiques	200 000	225 436	204 936	204 936	835 308
France Services - mobilier	0	7 260	0	0	7 260
Liaisons cyclables - tranche 2	0	30 000	525 000	525 000	1 080 000
Liaisons cyclables Tranche 1	329 000	18 600	0	0	347 600
Maison du rugby - Paimpont	0	6 000	0	0	6 000
Matériel informatique et mobilier	22 000	22 000	10 000	10 000	64 000
Matériel technique	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Mise en réseau des médiathèques	0	8 000	5 000	5 000	18 000
Mise en valeur site du Val sans Retour	0	0	120 000	0	120 000
Mise en valeur sites de Merlin et Jouvence	0	0	100 000	398 000	498 000
Multi accueil Bréal sous Montfort	1 200 000	240 000	0	0	1 440 000
Multi-accueil la Cabane	0	7 200	0	0	7 200
OPAH	21 500	100 000	140 000	140 000	401 500
PLUI	2 000	40 000	0	120 000	162 000
Parking de Barenton – refecton	0	50 000	0	0	50 000
Pass commerce	60 000	50 000	50 000	50 000	210 000
Plan corps de rue simplifié	0	7 059	7 059	0	14 118
Pole entrepreneurial de Brocéliande	250 000	1 020 000	360 000	0	1 630 000
Renouvellement de la signalétique dans les ZA	0	60 000	60 000	0	120 000
Requalification PA HINDRE - POMMERET	0	0	240 000	300 000	540 000
Rénovation Eclairage public ZA Le Hindré	0	89 000	0	0	89 000
Scénographie Porte des secrets	0	0	24 000	0	24 000

	2023	2024	2025	2026	Total
Sentier autour du bourg de Paimpont	0	20 000	0	0	20 000
Sentier d'interprétation -sensibilisation à la gestion de l'eau	0	0	10 800	0	10 800
Signalétique des bâtiments communautaires	0	24 000	0	0	24 000
Signalétique des éléments patrimoniaux locaux	0	12 000	12 000	12 000	36 000
Site Internet	20 000	1 500	6 500	0	29 800
Siège de la CCB (extension)	0	60 000	300 000	300 000	664 455
Ten Mod - équipements covoiturage	17 500	6 000	0	0	23 500
Travaux à l'Office du Tourisme	0	20 000	0	0	20 000
VTT St Thurial - création d'une base et d'une piste	10 000	180 000	169 000	0	359 000
Vélodrome à Plélan le Grand	0	60 000	1 800 000	1 740 000	3 600 000
Total	2 684 155	3 777 138	4 959 578	4 626 219	16 047 090

IV. Projection financière 2023-2026

Deux prospectives financières ont été réalisées à partir des dépenses d'investissement pour lesquelles Brocéliande Communauté est engagée sur la période 2024-2026 et en tenant compte du projet de territoire validé lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Petit rappel : ces prospectives sont basées sur le principe que les dépenses et recettes seront réalisées à 100% tous les ans.

Principes de calcul des 2 prospectives

Les bases de la prospective sont donc les suivantes :

- Un maintien des **taux de fiscalité** (TH, TFB, CFE)
- Le maintien de la **taxe GEMAPI**
- **Concernant les bases d'imposition :**
 - CFE : hausse de 4 % en 2024 puis de 2% à partir de 2025
 - Foncier Bâti, Foncier non bâti et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : hausse de 5 % en 2024 puis hausse de 2 % à compter de 2025
- une augmentation de la **fraction de TVA** de 4.3 % en 2024 puis 2 % par an
- une stabilité de la compensation pour la **CVAE**
- une augmentation de l'**IFER** de 23 k€ à partir de 2024 pour tenir compte de l'installation de 3 éoliennes à Monterfil
- un maintien du **FPIC** de droit commun
- une stabilité de la **DGF** à partir de 2024
- une évolution annuelle moyenne des **charges de fonctionnement** de 2 % hors charges de personnel
- **Prospective 1** : pas de recours à l'emprunt sur la période 2024-2026
- **Prospective 2** : recours à un emprunt de 3 millions d'euros en 2025 pour financer les travaux du vélodrome

	2024	2025	2026	2027
Taux de fiscalité	stabilité	stabilité	stabilité	stabilité
Bases CFE	+4 %	+2 %	+2 %	+2 %
Bases FB	+5 %	+2 %	+2 %	+2 %
Bases FNB	+5 %	+2 %	+2 %	+2 %
Fraction TVA	+4.3 %	+2 %	+2 %	+2 %
CVAE	stabilité	stabilité	stabilité	stabilité
DGF	stabilité	stabilité	stabilité	stabilité

	2024	2025	2026	2027
Taux de fiscalité	→	→	→	→
Bases CFE	↗	↗	↗	↗
Bases FB	↗	↗	↗	↗
Bases FNB	↗	↗	↗	↗
Fraction TVA	↗	↗	↗	↗
CVAE	→	→	→	→
DGF	→	→	→	→

Prospective 1

Pas de recours à un emprunt sur la période 2024-2026, le fonds de roulement est à un très faible niveau en 2026 mais suffisant pour intégrer les dépenses.

La section d'investissement devra cependant être équilibrée par l'inscription comptable au budget primitif d'un emprunt.

Les grandes masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	7 131 362 €	7 624 989 €	7 876 004 €	8 023 052 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 682 743 €	6 451 521 €	6 565 240 €	6 587 953 €
dont intérêts de la dette	42 800 €	37 700 €	32 400 €	27 200 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	885 786 €	1 736 157 €	2 623 296 €	1 976 693 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 700 000 €	4 138 075 €	5 323 864 €	4 968 755 €
dont capital de la dette	357 631 €	360 937 €	364 286 €	342 536 €
dont P.P.I (TTC)	2 700 000 €	3 777 138 €	4 959 578 €	4 626 219 €

Les soldes financiers

	2023	2024	2025	2026
Épargne de gestion	1 701 100 €	1 211 168 €	1 343 164 €	1 462 269 €
Épargne brute	1 657 600 €	1 173 468 €	1 310 764 €	1 435 069 €
Épargne nette	1 290 800 €	812 531 €	946 478 €	1 092 533 €

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = *_Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

Épargne brute = *_Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

Épargne nette = *_Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée*

Fonds de roulement et résultat prévisionnel

Le fonds de roulement présenté ici concerne uniquement le budget principal.

Il ne tient pas compte des déficits des budgets annexes.

En tenant compte de l'impact des budgets annexes, la trésorerie s'établissait au 23 octobre 2023 à 4 185 000 €.

NB post commission Finances du 23 octobre 2023 : M. LIBOUBAN a confirmé que la prise en charge du déficit d'investissement des budgets annexes par le budget principal est comprise dans le calcul du fonds de roulement.

	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	4 891 640 €	1 860 640 €	892 650 €	- 815 630 €
Résultat de l'exercice	- 3 031 000 €	- 967 990 €	- 1 708 280 €	- 1 395 207 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 860 640 €	892 650 €	- 815 630 €	- 2 210 837 €

Fonds de roulement = *_Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement*

Résultat de l'exercice = *_Épargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice*

Endettement

	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	2 962 878 €	2 601 941 €	2 237 655 €	1 895 119 €
Ratio de désendettement	2 ans	2,2 ans	1,7 an	1,6 an
Emprunt	- €	- €	- €	- €

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le coût net annuel

Montant TTC	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes d'investissement	2 700 000 €	3 777 138 €	4 959 578 €	4 626 219 €	16 062 935 €
Subventions	618 000 €	1 727 301 €	1 775 000 €	1 460 000 €	5 580 301 €
Reste à charge	2 082 000 €	2 049 837 €	3 184 578 €	3 166 219 €	10 482 634 €

Les ratios légaux

		2022	<i>Ratios 2022 des EPCI de 15 000 à 30 000 habitants</i>	2023	2024	2025	2026
Ratio 1	Dépenses réelles de fct / population	273	357	305	346	352	353
Ratio 2	Produits des impositions directes / population	68	195	68	76	77	79
Ratio 3	Recettes réelles de fct / population	366	426	382	409	422	430
Ratio 4	Dépenses d'équipement / population	109	85	110	151	212	194
Ratio 5	Dette / population	175	215	159	140	120	120
Ratio 6	DGF / population	35	45	35	35	35	35
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fct	28,13%	40,90%	27,85%	34,19%	35,38%	35,36%
Ratio 9	Marge d'autofinancement (Dépenses de fct + capital / Recettes réelles de fct)	79,82%	88,40%	84,70%	89,34%	87,98%	86,38%
Ratio 10	Dépenses d'équipement / recettes de fct	29,73%	20,00%	28,71%	36,84%	50,25%	45,17%
Ratio 11	Taux d'endettement	48,64%	50,50%	41,55%	34,12%	28,41%	23,62%

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = Encours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce que l'on peut retenir de ces éléments prospectifs

- un **niveau d'épargne brute à 1.43 million € en 2026.**
- un **niveau d'épargne nette qui baisse à 812 k€ en 2024 puis se redresse progressivement pour atteindre 1 092 k€ en 2026** – La cible d'épargne nette préconisée s'établit aux environs de 800 000 €.
- un **taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) à 17,52% en 2026.** Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- **Un fonds de roulement négatif fin 2025 et proche de 2 millions en 2026**
- **Cette prospective ne propose pas le recours à un emprunt sur la période considérée 2024-2026, considérant que le niveau de trésorerie actuel et les niveaux d'épargne nette projetés pour 2024-2026 permettent de faire face aux dépenses.**

Prospective 2

Proposition de recourir à un emprunt de l'ordre de 3 millions d'euros en 2025 afin de financer les travaux du vélodrome à Plélan le Grand.

Caractéristiques de l'emprunt : 3 millions d'euros en 2025, sur 20 ans à un taux de 4%.

Les grandes masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	7 131 362 €	7 624 989 €	7 875 004 €	8 026 052 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 682 743 €	6 451 521 €	6 685 240 €	6 703 953 €
dont intérêts de la dette	42 800 €	37 700 €	152 400 €	143 170 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	885 786 €	1 736 157 €	5 623 296 €	1 976 693 €
dont emprunts souscrits	- €	- €	3 000 000 €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 700 000 €	4 138 075 €	5 424 609 €	5 073 530 €
dont capital de la dette	357 631 €	360 937 €	465 031 €	447 311 €
dont P.P.I (TTC)	2 700 000 €	3 777 138 €	4 959 578 €	4 626 219 €

Les soldes financiers

	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	1 701 100 €	1 211 168 €	1 343 164 €	1 462 269 €
Epargne brute	1 657 600 €	1 173 468 €	1 190 764 €	1 319 098 €
Epargne nette	1 290 800 €	812 531 €	725 733 €	871 787 €

Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	4 891 640 €	1 860 640 €	892 650 €	2 184 370 €
Résultat de l'exercice	- 3 031 000 €	- 967 990 €	1 291 720 €	- 1 162 488 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 860 640 €	892 650 €	2 184 370 €	1 021 882 €

Endettement

	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	2 962 878 €	2 601 941 €	5 136 910 €	5 032 135 €
Ratio de désendettement	2 ans	2,2 ans	4,3 ans	3.8 ans
Emprunt	- €	- €	3 000 000,0 €	- €

Le coût net annuel

Montant TTC	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes d'investissement	2 700 000 €	3 777 138 €	4 959 578 €	4 626 219 €	16 062 935 €
Subventions	618 000 €	1 727 301 €	1 775 000 €	1 460 000 €	5 580 301 €
Reste à charge	2 082 000 €	2 049 837 €	3 184 578 €	3 166 219 €	10 482 634 €

Les ratios légaux

		2022	<i>Ratios 2022 des EPCI de 15 000 à 30 000 habitants</i>	2023	2024	2025	2026
Ratio 1	Dépenses réelles de fct / population	273	357	290	329	341	342
Ratio 2	Produits des impositions directes / population	68	195	65	72	74	75
Ratio 3	Recettes réelles de fct / population	366	426	364	389	402	409
Ratio 4	Dépenses d'équipement / population	109	85	104	143	202	185
Ratio 5	Dette / population	175	215	151	140	286	262
Ratio 6	DGF / population	35	45	33	33	33	33
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fct	28,13%	40,90%	27,85%	34,19%	34,75%	34,75%
Ratio 9	Marge d'autofinancement (Dépenses de fct + capital / Recettes réelles de fct)	79,82%	88,40%	84,70%	89,34%	90,79%	89,13%
Ratio 10	Dépenses d'équipement / recettes de fct	29,73%	20,00%	28,71%	36,84%	50,25%	45,17%
Ratio 11	Taux d'endettement	48,64%	50,50%	41,55%	34,29%	73,47%	65,22%

Ce que l'on peut retenir de ces éléments prospectifs

- un **niveau d'épargne brute à 1.3 millions € en 2026.**
- un **niveau d'épargne nette qui baisse à 725 k€ en 2025 puis se redresse pour atteindre 872 k€ en 2026** – La cible d'épargne nette préconisée s'établit aux environs de 800 000 €.
- un **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) **à 16.4% en 2026.** Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- **Un fonds de roulement acceptable en 2026**

Comparatif des 2 prospectives à échéance 2026

	Prospective 1 (sans emprunt)	Prospective 2 (avec emprunt)
Epargne de gestion	1 462 269 €	1 462 269 €
Epargne nette	1 092 533 €	871 787 €
Ratio de désendettement	1,6 an	3,8 ans
Fonds de roulement	- 2 210 837 €	1 021 882 €

La commission Finances a fait le constat que dans les 2 scénarios proposés, **la cible de l'épargne nette fixée dans le Pacte Fiscal et Financier 2022-2026 (800 000 €) est atteinte** en fin de période et que le **ratio de désendettement reste tout à fait acceptable**.

Il restera à trancher la question de l'opportunité de contracter un emprunt avant la fin du mandat actuel ou de laisser cette responsabilité aux élus du futur mandat 2026-2031.

GLOSSAIRE

AC : attribution de compensation
AGV : aire d'accueil des gens du voyage
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CPS : compensation part salaire (EPCI)
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CRTE : contrat de relance transition écologique
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DI : dotation d'intercommunalité
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSC : dotation de solidarité communautaire
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DNP : dotation nationale de péréquation
DSR : dotation de solidarité rurale
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
EI : ensemble intercommunal
FB : foncier bâti
FNB : foncier non bâti
FCCT : fonds de compensation des charges territoriales (dans le cadre de la MGP)
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFP : intégration fiscale progressive
LF 2023 : Loi de Finances pour 2023
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
RCT : mission « relation avec les collectivités territoriales »
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
TH : taxe d'habitation